

HENRIETTE DE MARANS, OU VIVRE DE LECTURE ET D'ÉCRITURE

– « **Chez moy [...] avec mes livres,
mon ouvrage, mes réflexions, j'irois bien loin¹** »

Le 18 janvier 1732, deux femmes, Bonne-Henriette de Courtarvel et Marie-Gillette de Lavau, sont réunies chez un notaire parisien. La première vend la seigneurie des Rouaudières, qu'elle a héritée de sa cousine Louise Peschard, la seconde va l'acquérir et enfin « posséder un coin de terre pour y reposer sa tête² ». L'époux de Marie-Gillette, Henri Edme, n'étant présent que pour signer l'acte de vente, c'est elle qui paraphrase chaque page et chaque correction marginale. Henri Edme est contrôleur des guerres au régiment des Gardes suisses du roi depuis 1719, une sinécure pour cet ancien voyageur anobli, ruiné par le système de Law et malade. Marie-Gillette et Henri ont déjà visité les Rouaudières ; ils ont quitté leur logement parisien pour se rendre sur leurs futures terres vendômoises, à Cormenon, entre Maine, Perche et Blaisois, et s'en sont estimés contents dit l'acte de vente. La seigneurie est modeste : cinq métairies, des petites maisons et deux petits fiefs ; domaine que Marie-Gillette étoffera plus tard. Mais le petit château, dans les bois en retrait du bourg de Cormenon, est original : quatre ailes de deux niveaux, en pierre de roussard, centrées sur une cour et flanquées de quatre tours, le tout cerné de douves en eau. On y accède par un pont-levis ; sur la cour, le rez-de-chaussée est en galeries ouvertes³. C'est là que le couple s'installe avec ses trois enfants. C'est là que l'aînée, Henriette, 13 ans, va passer le reste de sa vie en occupations ordinaires et en préoccupations singulières.

1. Lettre à Louis-Alexandre Angran d'Alleray, 5 juin 1754. Archives dép. de la Sarthe [désormais ADS] 1Mi3 R11, lettres d'Henriette Edme à Louis Angran d'Alleray, 1753-1755.

2. « Détails sur la famille de ma mère, note écrite par elle à La Barre au mois de juillet 1829 » (ADS 1Mi3 R23).

3. Archives nationales [désormais AN] MC/ET/XXXV/573, contrat d'acquisition des Rouaudières, 18 janvier 1732 devant M^e Mesnil notaire à Paris.

~ Henriette châtelaine :

entre obligations mondaines et passion pour les livres

Henriette Edme, future M^{me} de Marans, est née à Paris le 24 mars 1719. Son cadet, René-Jean, naît deux ans plus tard à Paris aussi et leur benjamin, Philippe-Alexandre, naît en 1727 à La Rochelle, où le père travaille alors pour la Compagnie des Indes. Henriette est élevée entre Paris et La Rochelle. Dès l'enfance elle assiste aux cercles de sa mère, où elle observe toujours, intervient parfois⁴. Sa formation de femme de l'élite, en constante représentation, a déjà commencé. L'arrivée aux Rouaudières est donc la découverte d'un nouvel univers. Henriette s'approprie les lieux avec une grande liberté : chambres inoccupées, bibliothèque, jardin, verger, prés et champs⁵. Sa « bonne » et sa mère semblent la surveiller sans trop de rigueur, mais toujours trop selon Henriette, adolescente éprise de liberté⁶. Classiquement, on lui a appris à lire, écrire, prier et compter ; on lui a enseigné l'histoire sainte, l'histoire profane ancienne et moderne, la morale et la fable. Mais la jeune fille participe aussi aux leçons dispensées à ses frères, car des connaissances en arithmétique, algèbre et géométrie ainsi qu'un excellent latin complètent sa formation, sans l'achever.

Moins de deux ans après être devenu gentilhomme campagnard, Henri, le père, meurt à 60 ans⁷. Il racontait à ses enfants des histoires tirées de ses voyages en Amérique du Sud, et si on ignore beaucoup de choses à son sujet, on sait au moins qu'il avait, lui aussi, le goût de la plume. Henriette parle peu de son père ; on devine cependant son attachement au fait qu'elle a mis de côté, deux jours avant l'inventaire après décès, une chemise cartonnée lui ayant appartenu pour y ranger ses dessins⁸. Marie-Gillette de Lavau, sa mère, ne tarde pas à se remarier ; en 1735, ses secondes noces avec le chevalier Alexandre de Moges, seigneur de Coulonge à Rahay, intègrent pour de bon sa famille à la vallée de la Braye⁹. Sans nul doute, les Edme fréquentaient déjà les familles de la bonne noblesse des environs : à l'ouest, les Courtarvel de Baillou, anciens propriétaires des Rouaudières ; au nord, les Angran d'Alleray, famille de robe, seigneurs de Saint-Agil et suzerains des Rouaudières ; au sud, les Coutances de La Fredonnière, dont l'un est nommé curateur des trois enfants Edme en qualité d'ami du défunt¹⁰. Mais, grâce au

4. *Mémorial à mon usage particulier* [désormais *Mémorial*], 1752, p. 203-204.

5. *Ibid.*, p. 199-200, 206-207.

6. « Dans la maison de mes parents, on me tenoit dans le plus cruel esclavage », *Confidences générales et particulières* [désormais *Confidences*], p. 11.

7. Registre paroissial de Cormenon, 25 novembre 1733 [Archives départementales du Loiret-Cher, désormais ADL&C, en ligne].

8. ADS 1Mi3 R17, cette chemise est censée contenir des comptes pour la Compagnie des Indes de Rochefort, usage détourné par la formule suivante : « A moy Henriette Edme ce 16 février 1734 au Rouaudières avant midy. »

9. Registre paroissial de Cormenon, 18 avril 1735.

10. ADS 1Mi3 R60, « nominasson de tutelle des enfans de m^e edme directeur de la Compagnie des Indes, 17 février 1734 ».

chevalier de Moges, ils entrent désormais dans le cercle des Vanssay de La Barre à Conflans, des Marin de Montmarin et des seigneurs des Radrets à Sargé-sur-Braye, des Bellande, qui ont récupéré La Fredonnière, des Villain de La Tabaise à Baillou, des Jouffrey de la Voûte à Troo, des Rochambeau à Thoré-La-Rochette¹¹... Autant de relations qui composent la bonne société locale : des seigneurs de paroisse, des petits ou grands noms de la province ou des Parisiens venant s'occuper de leurs terres et se distraire de la vie urbaine le temps des vacances du Parlement. Si cette noblesse des Lumières¹² est accueillante pour les nouveaux arrivants, elle vit entre soi. On s'invite, se reçoit et se rend visite ; ensemble on discute, dîne et se promène ; ensemble on chante, joue et lit.

Le réseau des relations amicales et mondaines de M^{me} de Marans est toutefois plus large. Tout d'abord au nord de Cormenon et des Rouaudières, elle fréquente les élites de la petite ville de Mondoubleau : des officiers du roi du grenier à sel, des avocats, des greffiers et des procureurs, des notaires et des médecins, avec leurs épouses. À Saint-Calais, seconde ville la plus proche, ce sont des bourgeois et des anoblis récents : l'un d'entre eux, Jean Villain de La Tabaise, lieutenant civil et criminel de la ville, est passé du côté des nobles châtelains, depuis que son père Melchior a acquis La Tabaise en 1743, tandis que Jean Javary, procureur du roi, ne participe pas aux cercles des seigneurs du val de Braye. Les deux hommes signent pourtant avec les Vanssay et de Moges le contrat de mariage d'Henriette et le registre paroissial en août 1755¹³.

C'est entre 12 et 16 ans, soit avant la vie à Coulonge, qu'Henriette se prend d'une vive passion pour le dessin, la lecture et l'étude¹⁴. Elle lit tout ce qu'elle peut et prend la plume pour imiter les modèles qu'elle admire ; elle forge son écriture peu à peu dans un feuilletage de styles : caractères façon La Bruyère, roman historique, roman épistolaire, poème homérique, tragédie, comédie dans le goût de Molière... Si l'écriture et la culture des lettres entrent tôt dans la vie d'Henriette, c'est parce qu'ils sont des outils de distinction par lesquels toute jeune fille bien née s'impose dans le monde : il s'agit pour elle de « sçavoir parler un peu de toute sorte d'affaire et en parler à toutes sortes de personnes¹⁵ ». Ce vernis superficiel de connaissances est destiné à la faire briller en société ; il est considéré comme nécessaire et suffisant pour lui permettre d'attirer les attentions d'un prétendant de bonne souche et de devenir, comme il se doit, une charmante maîtresse de maison et la bonne éducatrice de ses

11. Tous ces noms sont cités dans les lettres de M^{me} de Marans à son ami le parlementaire Angran en exil, ils constituent donc pour partie son réseau avant son mariage.

12. FIGEAC Michel, *La Douceur des Lumières. Noblesse et art de vivre en Guyenne au XVIII^e siècle*, Bordeaux, Mollat, 2002.

13. ADS 1Mi3 R11, « contrat de mariage entre M^{re} le chevalier de Vanssay et M^{lle} Edme fille majeure », 19 août 1755, devant M^e Riel, notaire à Saint-Calais et registre paroissial de Rahay, 26 août 1755.

14. *Mémorial*, « Histoire de mon esprit entre 12 et 16 ans », p. 198-212.

15. Lettre de Philippe-Alexandre Edme des Rouaudières à sa fille Pascalitte, 7 novembre 1770 (ADS 1Mi3 R18 à 20, lettres de Saint-Domingue).

futurs enfants. Il n'en demeure pas moins qu'Henriette enrichit son savoir moins dans l'intention d'entretenir des relations mondaines, de plaire par les agréments d'une conversation agréable ou d'un commerce épistolaire plein d'esprit, que dans le but d'acquérir des connaissances philosophiques, morales et scientifiques : elle compte accéder aux progrès de son siècle et faire de ces nouveaux savoirs les outils d'un large questionnement, d'une introspection personnelle et d'une recherche de perfectionnement moral. C'est ainsi qu'elle découvre avec passion et en autodidacte la métaphysique de Malebranche, la physique de Descartes, la théologie et la philosophie des siècles classiques. À la fin de son adolescence, Henriette possède la curiosité et l'ouverture d'esprit nécessaires pour se plonger dans l'étude des Lumières ; dès lors, elle est tentée de se constituer une identité en polémique avec les penseurs de son temps et en discutant les avancées du siècle. Le contexte lui est particulièrement favorable, car, en cette époque moderne, lire et écrire participent de l'*otium* des élites et la baisse du prix du livre en fait un objet de consommation qui facilite l'accès aux savoirs ; en outre, comme l'écriture de soi n'est plus l'apanage des grands du royaume, des femmes de lettres, telles la marquise de Lambert et d'autres moralistes de la seconde préciosité, osent mettre à l'épreuve leur rapport à l'autre et observent le monde.

La lecture et l'écriture deviennent insensiblement un véritable refuge pour Henriette. En effet, ses frères, pour lesquels elle ressent un tendre attachement¹⁶, quittent le château de Coulonge. Henriette vit désormais seule avec une mère sans doute peu aimante¹⁷ et un beau-père, Alexandre de Moges, avec qui elle a peu en commun. À la mort de sa mère en 1747, son univers se rétrécit soudainement : elle se retrouve seule avec son beau-père ; c'est dire combien elle cherche dès lors à pallier cette pénible situation, en cultivant le savoir et l'amitié : il s'ensuit que ces deux valeurs deviennent les piliers fondateurs de son propre système moral et philosophique. Alors, quand elle découvre l'*Espion Turc*, les écrits de Le Maître de Claville, Voltaire, Montesquieu, Régnauld, certains récits de voyages, qu'elle livre ses premières réactions à son journal dont elle entame la rédaction, elle fait aussitôt part de ses réflexions à son ami de toujours, Louis-Alexandre Angran d'Alleray (1713-1801) : ce parlementaire parisien est issu d'une ancienne famille de robe liée à Arnauld et au mouvement janséniste. Signalons que le père de Louis-Alexandre, Louis-Euverte, maître des requêtes, acquiert les seigneuries d'Alleray et de Saint-Agil, dont dépendent les Rouaudières, en 1719 et 1726. Lorsqu'il meurt en 1734, peu après Henri Edme, M^{me} Angran mère, sa veuve, reste à Saint-Agil, tandis que ses

16. En témoigne son désarroi vis-à-vis des circonstances qui la privent de leur présence : « Je projette de passer mes jours avec ma mère, et la mort me l'enlève. J'ai recours à mon frère aîné [René] qui était pour moy dans les mêmes sentimens, point du tout, on me le ravit et on le subjugue. Voilà l'autre qui me désire [Philippe] et que j'aime également : des obstacles insurmontables [les flots de l'Atlantique!] nous séparent pour toujours selon les apparences », lettre à Angran, 4 décembre 1754.

17. « J'étais contente de mon sort, dans les dernières années de la vie de ma mère, parce qu'*enfin* son amitié s'étoit décidée pour moy », lettre à Angran, 5 juin 1754 (nous soulignons).

deux fils font carrière à Paris. Le frère de Louis-Alexandre, Denis-François (1715-1794) devient procureur général du Grand Conseil (1746) puis lieutenant civil du Châtelet de Paris (1774), charges prestigieuses qui le rapprochent de la cour. Il épouse la sœur de M^{me} Thiroux d'Arconville, brillante femme de lettres et de sciences. Pour sa part, Louis-Alexandre, ami et confident d'Henriette, devient un brillant conseiller au Parlement de Paris après des études de droit ; et au moment de l'affaire des billets de confession, il prend le risque de dénoncer le curé de Saint-Étienne-du-Mont qui avait refusé la sépulture à ses paroissiens ayant reçu les derniers sacrements d'un ecclésiastique suspecté de jansénisme. C'est entre 1753 et 1754, lors de son exil à Bourges avec d'autres parlementaires défenseurs de la cause janséniste face à Louis XV, qu'il entame un étroit commerce épistolaire avec Henriette ; il ne nous reste de ces échanges que les 35 lettres qu'elle lui adresse pendant cet exil. Bien qu'elle corresponde avec tous les Angran et qu'on la devine très attachée à M^{me} Angran mère et à M. et M^{me} d'Alleray, M^{me} de Marans trouve en Louis-Alexandre Angran un correspondant particulièrement bienveillant et attentif, un intime à qui confier ses inquiétudes et ses projets. Humour, badinage, culture et tendres sentiments se mêlent dans leur correspondance ; et les liens d'amitié amoureuse, qu'Henriette tisse avec Angran d'Alleray, font de ce Parisien cultivé et pieux, un homme privilégié dans la sphère de ses relations privées et affectives : tous deux sont si proches qu'elle n'ose pas le prévenir de son mariage arrangé et qu'elle ne le fait qu'au dernier instant¹⁸ ; si intimement liés qu'il ne s'est jamais marié, peut-être suite à cet événement. Dans le système de valeurs d'Henriette, l'amitié est donc idéalisée, considérée comme « ce qu'il y a de meilleur dans l'univers¹⁹ » ; elle est aussi égalitaire, désintéressée et réciproque : « Mon amitié est forte, délicate, et inaltérable : et voilà ce que je veux trouver aussi dans le cœur de mes amis²⁰. »

M^{me} de Marans évolue dans un milieu vendômois où les occupations mondaines sont variées : elles se tiennent indifféremment autour d'un piano, d'une table de jeu ou à la promenade ; les conversations, les anecdotes scandaleuses, les chansons nouvelles, les jeux littéraires tels les anagrammes, font les délices des cercles de la région. La poésie de société et les chansons jouent un rôle important dans cette sociabilité mondaine. Aussi, M^{me} de Marans, dont le caractère est accommodant et aimable aux yeux des siens, cultive-t-elle la musique et le chant, pour lesquels elle éprouve très tôt un véritable engouement : pour preuve, elle se fait portraiturer dans sa maturité une partition à la main. Sa passion est telle qu'elle consigne dans son *Mémorial* l'intégralité de 49 chansons, complétées par un recueil manuscrit

18. Henriette a préféré envoyer une lettre à M^{me} Angran mère : « Est-il possible qu'elle ait pu ne vous point faire part de mes accords, je l'en avais prié expressément, on ne peut pas écrire à tout le monde le même jour », lettre à Angran, 25 août 1755. Le contrat de mariage est signé le 19 août, la cérémonie a lieu à l'église de Cormenon le 26 août après une seule publication de bans.

19. *Confidences*, p. 418.

20. *Réflexions journalières* [désormais *Réflexions*], 1754, p. 93.

inédit de 11 chansons, conservé au château de La Barre et sans doute daté de la fin des années 1770. L'ensemble regroupe des morceaux de genres différents : des vaudevilles, des bergeries, des romances pastorales originales ou à paroles nouvelles, des parodies à chanter sur un timbre connu, des ariettes diffusées à travers tout le royaume dans des recueils, dans le *Mercur*, par les colporteurs ou par les chanteurs eux-mêmes. M^{me} de Marans a un penchant pour cette forme de sociabilité joyeuse qui consiste à chanter en toutes occasions : dans son journal, elle transcrit une série d'airs qui lui plaisent, et à ses amis, pour les chanter ensemble ou en duo²¹. Sur les 44 différents airs des 60 chansons d'Henriette, 16 sont identifiés. La plupart sont répertoriées dans la *Clé du caveau*²², d'autres sont issues des *Cantiques de Saint-Sulpice*²³, d'autres sont déjà repérées au XVII^e siècle²⁴ et au début du XVIII^e²⁵, ou appartiennent au répertoire théâtral²⁶. Les thèmes évoqués et les auteurs retenus sont représentatifs du goût de M^{me} de Marans pour la préciosité : les amitiés s'entretiennent ainsi de belle manière, sur fond de galanterie et de mise en scène d'émois et de tendres sentiments, autorisant à les exprimer sans les avouer²⁷. Visiblement M^{me} de Marans recopie des chansons, au fur et à mesure qu'elles se présentent, pour disposer d'un large répertoire et en faciliter l'apprentissage par les chanteurs improvisés. Imitant les petits imprimés qu'elle a sous la main, elle en dessine soigneusement les entrelacs pour séparer les couplets des chansons. L'illusion, pour elle, est parfaite, comme lorsqu'elle recopie des extraits de livres d'histoire qu'elle consulte et souhaite mémoriser, telle cette double page à colonnes d'Hénault dans le *Mémorial* ou ces paragraphes accompagnés de manchettes marginales dans les *Confidences*.

M^{me} de Marans a appris à mobiliser son réseau de sociabilité pour faire venir à elle la poésie, la musique et la culture des Lumières. Et ce réseau est vaste, puisqu'il résulte des alliances successives de la famille Edme. Tout d'abord, en 1755, Henriette perd son frère René-Jean. Philippe-Alexandre, son second frère, s'est installé à la fin des années 1740 à Saint-Domingue, où il fait fructifier sa part de l'héritage parental. De cette succession, Henriette récupère les Rouaudières²⁸, où elle dispose des relations mondaines et amicales de ses parents. Son entourage la

21. « Voicy comme il faut chanter la chanson *Sombres forests* », *Mémorial*, p. 163.

22. « Ne vla-t-il pas que j'aime ? », « De mon berger volage ».

23. « Ce que [je] dis est la vérité même », « Des simples jeux de son enfance ». L'Église transforme les airs profanes à succès en chants religieux.

24. « Quand le péril est agréable » est issu d'*Atys*, tragédie créée en 1676 par Lully.

25. « Suivés les loix qu'amour vient vous dicter luy-même », in *Les Fêtes d'Hébé*, opéra-ballet créé en 1739 par Rameau.

26. « Sans le sçavoir », de l'opéra-comique *La Coquette sans le sçavoir*, de Charles-Simon Favart et Pierre Rousseau (1744).

27. Voir par exemple les « vers de M. D. » et la « réponse d'une personne de 14 ans », *Mémorial*, p. 122-123.

28. AN/MC/ET/LXVIII/447, partage des successions de H. Edme et M.-G. de Lavau entre leurs trois héritiers, 2 mai 1753.

presse de s'y établir, de manière à être disponible pour son beau-père. Son mariage avec Louis-Joseph de Vanssay (de Marans par sa mère), chevalier de La Barre, cadet d'une famille de noblesse ancienne du Maine possessionnée à Conflans et à qui est lié le beau-père de Moges, est l'occasion d'étendre son réseau de sociabilité. En effet, Louis-Joseph trouve opportun de s'installer aux Rouaudières, vu que le château de La Barre est dévolu à son aîné. Le réseau de M^{me} de Marans compte finalement les familles de Moges et de Vanssay dans le Maine et l'Anjou, et les voisins vendômois déjà cités, auxquels s'ajoutent les Salmon de Courtambly et du Châtelier, Ivry, Le Tellier de Courtanvaux, tous liés aux Vanssay; les Launay de Cohardon, La Goupillière de Dollon, Querhoent²⁹... Ce tissu de relations s'étend à Paris *via* les familles qui effectuent la double résidence (les vacances au château, le reste de l'année à Paris), les Courtarvel et les Angran d'Alleray, eux-mêmes liés aux familles Thiroux et La Luzerne. M^{me} de Marans a, en outre, des cousins parisiens avec qui elle correspond, les Hardouin de Beaumois, liés aux familles Gouy d'Arcy, Mazancourt et Sparre. Grâce à son commerce épistolaire avec ces familles, elle reçoit les nouvelles politiques et culturelles de la ville et de la Cour. Enfin, le réseau de M^{me} de Marans s'étend au-delà de l'Atlantique, grâce au mariage de Philippe-Alexandre, désormais M. des Rouaudières, avec la fille d'un colon dominicain³⁰. Pour faire fructifier le commerce de café et d'indigo de son frère, M^{me} de Marans correspond avec Paris, mais encore avec Nantes, Bordeaux et Marseille. Parmi tous ces gens, certains sont des contacts d'affaires, d'autres sont des membres éloignés de la famille ou des voisins à qui l'on rend les invitations, à qui l'on doit politesse, d'autres encore sont de bons amis avec qui l'on correspond régulièrement : Philippe-Alexandre, les Vanssay de La Barre, les Angran, Courtarvel, Villain de La Tabaise, les cousines de Beaumois³¹. Mais c'est bien autour de Paris que les mailles du réseau sont le plus resserrées : l'attraction des Angran et des gens de talents dans la République des Lettres y contribue beaucoup.

Alors, parmi ses relations et ses amis, quels sont ces esprits éclairés qui ont guidé M^{me} de Marans sur la voie des progrès et des Lumières? L'ont fournie en « livres hazardés³² », afin de la voir évoluer et remettre en cause les immobilismes du siècle? L'ont poussée à cultiver ses doutes vis-à-vis de la foi et des dogmes de l'Église? Écartons les jansénistes et les voisins dont la conversation ennuyeuse ne l'ont jamais

29. Ces noms apparaissent dans les lettres que M^{me} de Marans adresse à sa nièce entre 1778 et 1784 (ADS 1Mi3 R11 et 12).

30. ADS 1Mi3 R17, contrat de mariage entre Philippe-Alexandre Edme des Rouaudières et Catherine-Renée Girard passé devant Mercet notaire aux Cayes (Saint-Domingue), 13 juin 1757.

31. Liste établie d'après le nombre de mentions de lettres reçues et envoyées qu'évoque M^{me} de Marans dans sa correspondance avec Angran et avec Pascalitte.

32. *Confidences*, p. 123-124.

stimulée³³. Peut-être se trouvent-ils parmi ses amis de Baillou : les Courtarvel et les Villain de La Tabaise, avec lesquels M^{me} de Marans dit avoir eu des échanges très vifs et à propos desquels elle avoue avoir regretté la présence d'Angran à ses côtés pour l'aider à défendre son point de vue³⁴ ? Les « 1 344 volumes de tous formats³⁵ » inventoriés chez La Tabaise ne révèlent pas l'identité de ces instituteurs des Lumières ; mais l'on sait que Jean-Laurent II Gheerbrandt, bailli de Mondoubleau, possède *De l'esprit* d'Helvétius ; que son frère Thomas, avocat à Saint-Calais, dispose des volumes de l'*Encyclopédie*, des ouvrages de Rousseau et de Voltaire ; et qu'il y a dans la bibliothèque de René-Louis-Augustin Javary, avocat à Saint-Calais, fils de Jean Javary, les écrits de Condillac, Helvétius, Voltaire, Rousseau, Montesquieu, d'Alembert, Buffon, Nollet et des volumes de l'*Encyclopédie*³⁶. Que les livres philosophiques ou scientifiques lui parviennent grâce à l'un ou l'autre de ses amis châtelains ou officiers, peu importe, puisque M^{me} de Marans se laisse gagner progressivement par l'esprit des Lumières : poussée par sa curiosité et avide de connaissances, elle accueille avec enthousiasme les idées nouvelles.

~ La culture de l'écrit autour de M^{me} de Marans

Qu'une châtelaine de province, suite à des lectures éclairées, décide de tenir un journal privé est tout à fait concevable, puisque dans l'histoire des Lettres, il est l'une des formes privilégiées de l'expression féminine et le demeure au cours du XVIII^e siècle. Souvenons-nous que des femmes cultivées des élites anglaises (telle la femme de Samuel Pepys et le bas-bleu Catherine Talbot³⁷), suisses (Amélie Odier et sa grand-mère Jeanne-Adrienne Galiffe³⁸) et françaises (Lucile Desmoulins³⁹, Victorine de Chastenay⁴⁰, M^{me} de Genlis et sa fille⁴¹) ont excellé dans le genre.

33. « La société [...] que je puis avoir quand je veux, ne m'est nullement bonne, ce sont des façons de penser toutes différentes de la mienne, et souvent des gens qui ne pensent point », *ibid.*, p. 380-381.

34. Lettre à Angran, ce mardi 8.

35. ADS 4E50/637, inventaire après décès de Jean Villain de La Tabaise, 9 novembre 1792.

36. FRANTZ Jean-Paul, *Notables et société à Saint-Calais de l'Ancien-Régime à la II^e République (1787-1848)*, thèse d'histoire, Jean-Marie Constant (dir.), université du Maine, 1991, vol. 1, p. 219-225.

37. BOURCIER Élisabeth, *Les Journaux privés en Angleterre de 1600 à 1660*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1976 ; HARCSTARK MYERS Sylvia, *The Bluestocking circle : Women, Friendship, and the Life of the Mind in Eighteenth-Century England*, Oxford, Clarendon Press, 1990.

38. Amélie Odier (1786-1840), *Journal particulier*, 1799-1800, citée par LEJEUNE Philippe, BOGAERT Catherine, *Le Journal intime. Histoire et anthologie*, Textuel, Paris, 2006, p. 82 : à la Bibliothèque de Genève, Fonds Papiers Jeanne-Adrienne Galiffe, CH BGE Ms. fr. 2836-2839 et *Pensées d'Andrienne Galiffe extraites de son Journal* par Amélie Odier, vers 1828-1832, 7 cahiers, Ms. fr. 4193-4199.

39. DESMOULINS Lucie, *Journal 1788-1793*, éd. Philippe Lejeune, Paris, Éd. des cendres, 1995.

40. TROUSSON Raymond (éd.), *Victorine de Chastenay, « Deux révolutions pour une seule vie »*. *Mémoires, 1771-1855*, Paris, Tallandier, 2009.

41. *Mémoires de M^{me} de Genlis*, Paris, Mercure de France, 2004.

Mais quel que soit le rôle formateur des lectures de M^{me} de Marans durant sa vie⁴², tout l'encourage, dans le milieu qui la voit évoluer, à mettre ses propres mots au service d'une recherche intérieure, à la fois philosophique, morale et esthétique. En premier lieu, le grand-père maternel d'Henriette, André-François de Lavau, qui est « conseiller du roy et receveur des deniers doctroy de la ville de St Paul⁴³ », « inspecteur pour le Roy des manufactures de la douanne de Paris⁴⁴ » ; puis, les cousins de Marie-Gillette, mère d'Henriette, qui appartiennent au clergé et à la noblesse de robe, anoblis par le service du roi : par leurs fonctions et leur rang, ils forment une famille qui a l'habitude de manier la plume. Du côté de sa grand-mère maternelle, Henriette est de la famille de Jacques Savary des Brûlons, auteur du *Dictionnaire universel du commerce*⁴⁵, qui, parmi les proches, est l'un des modèles possibles pour la jeune fille qui rêve d'écrire. Observons aussi que Louis-Philémon Savary des Brûlons, continuateur du *Dictionnaire*, poursuit d'excellents rapports avec les parents d'Henriette, après la mort de son frère en 1716. Il cite ainsi, de manière élogieuse, les travaux d'Henri Edme dans ses entrées « Commerce » de La Rochelle, de l'Afrique et de l'Amérique du *Dictionnaire*.

Dans un tout autre genre, le père d'Henriette est un littérateur au quotidien : directeur de l'*Asiento* puis de la Compagnie des Indes, il est l'auteur de nombreux mémoires et de rapports professionnels⁴⁶. Le *Dictionnaire du Commerce* cite l'un de ses rapports de cargaison de vaisseau (1723) et son *Mémoire sur le commerce de La Rochelle avec les autres provinces pour 1727*. Savary mentionne aussi le « journal de Monsieur Edme [...] neveu de l'éditeur par sa femme⁴⁷ », dans lequel le père d'Henriette évoque son travail de directeur de l'*Asiento* à Buenos Aires et donne de précieuses informations sur les produits échangés ou les accords avec les Anglais. Devenu chef de famille et seigneur des Rouaudières, Henri Edme poursuit ses travaux d'écriture dans le « grand livre de [s]es affaires⁴⁸ » commencé en 1729 ; et, à partir de 1732, il tient les comptes des Rouaudières dans plusieurs registres. Les livres de raison et les papiers d'Henri Edme font partie *in fine* du quotidien de ses

42. Notons que, dans cette famille, les filles ne sont pas en reste pour manifester leur intérêt envers les livres, comme en témoigne la bibliothèque de Marguerite de Lavau, tante maternelle célibataire d'Henriette, contenant plus de 52 ouvrages en 313 volumes.

43. Saint-Pol-de-Léon, près de Roscoff, où vit la famille. ADS 1Mi3 R17, acte de baptême de Marie-Gillette de Lavau.

44. ADS 1Mi3 R17, contrat de mariage d'Henri Edme et Marie-Gillette de Lavau, 8 janvier 1718.

45. SAVARY DES BRÛLONS Jacques, *Dictionnaire universel de commerce, contenant tout ce qui concerne le commerce qui se fait dans les quatre parties du monde*, Paris, J. Estienne, 1723-1730, 3 vol. Ouvrage qui n'est inventorié ni aux Rouaudières, ni à La Barre, mais chez Angran à Paris, avec *Le Parfait Négociant* (AN MC/ET/LXXIII/1167, inventaire après décès de Louis-Alexandre Angran, 1^{er} thermidor an IX).

46. *Journal de la Compagnie des Indes* (4 novembre 1724-28 septembre 1730) relié de parchemin, 42 x 26,5 cm, MÉNIER M.-A., « Mélanges, II Archives privées », *Revue d'Histoire des Colonies*, 1949, vol. 36, n° 125, p. 59-61.

47. SAVARY DES BRÛLONS Jacques, *Dictionnaire universel de commerce, op. cit.*, p. XXVIII-XXX.

48. ADS 1Mi3 R17, inventaire après décès d'Henri Edme, 18 février 1734.

enfants, à qui il transmet le goût d'écrire de manière quotidienne et descriptive. La vocation d'Henriette s'explique donc en partie par l'influence de son milieu familial, où s'expriment avec succès toutes sortes de talents d'écriture.

En épousant Louis-Joseph de Vanssay, Henriette intègre une famille, elle aussi, versée dans l'écriture. Outre des généalogies, des lettres et d'autres pièces conservées, les Vanssay ont laissé des écrits du for privé dont l'étude enrichit l'histoire des mentalités nobiliaires au XVII^e siècle. Marin II de La Barre de Vanssay (1612-1675/80) tient un livre de famille de 91 pages⁴⁹ ; René de Vanssay (1685-1757), sieur de Montoté puis de Blavoux, est l'auteur d'un livre de famille composite, dans lequel il consigne d'abord la généalogie des Vanssay de 1037 à 1751, puis une autobiographie spirituelle, diverses pensées chrétiennes et comptes personnels⁵⁰ ; Charles-Claude de Marans, oncle maternel de Louis-Joseph, capitaine d'artillerie puis commandant du Fort Pierre à Strasbourg, est l'auteur d'un « traité écrit de sa main de Trigonométrie et du Toisé⁵¹ » et d'un mémorial qui, dans son éclectisme, fait penser à celui d'Henriette⁵². Remarquons en outre que l'écrit familial dans cette seconde modernité devient de plus en plus personnel : c'est dire qu'avec ses journaux, M^{me} de Marans s'inscrit dans cette évolution et la poursuit sa vie durant. Certes, elle n'a pas eu connaissance de ces écrits familiaux avant son mariage, ni su que les Vanssay ou les Marans écrivaient en leur for privé ; mais il est certain qu'elle est entrée dans une famille, où l'écrit est valorisé comme dans la sienne ; plusieurs de ses membres, fussent-ils masculins, l'ont sûrement encouragée à poursuivre dans cette voie.

Dans un cercle plus large, plusieurs familles qui gravitent autour de M^{me} de Marans appartiennent au monde des lettres : entre autres, Louis-Palamède Salmon du Châtelier, noble éclairé et physiocrate, auteur d'un mémoire d'agronomie⁵³ ; et la sœur de M^{me} Angran d'Alleray, qui est la célèbre Marie-Geneviève Thiroux d'Arconville, femme de lettres et de sciences⁵⁴... Leurs écrits qui n'ont sûrement

49. *Manuscrit ancien dans lequel sont indiqués les actes de naissance, de mariage et de décès de la maison de Vanssay depuis l'année 1551 jusqu'au mois de novembre 1661* (ADS 1Mi3 R5, livre de raison, enfants de Marin I [1551-1663]).

50. ADS 1Mi3 R59, livre de raison de René de Vanssay.

51. ADS 1Mi3 R64, inventaire après décès de Charles-Claude de Marans, 3 avril 1737.

52. ADS 1Mi3 R64, registre de Charles-Claude de Marans.

53. *Principes et raisons de la différence de culture entre les pays de plaine de la Beauce et du Haut-Vendômois et les pays enclos ou couverts du Perche et du Bas-Vendômois*. Voir CHAMBOIS Emmanuel, « La vie agricole au Perche-Gouet pendant le XVIII^e siècle », *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 1892, p. 44-63. Pour rédiger son mémoire, Salmon du Châtelier a effectué des recherches dans la région, demandant probablement aux seigneurs proches et amis, comme les Marans, des renseignements sur leurs exploitations.

54. Marie-Geneviève-Charlotte Darlus ou d'Arlus (1720-1805), épouse en 1735 Louis-Lazare Thiroux d'Arconville (1712-1789), président au Parlement de Paris. On trouve dans son réseau de sociabilité de grands noms tels que Malesherbes, Voltaire, Turgot, Lavoisier ou Jussieu. Voir BERNIER Marc-André et GIROU SWIDERSKI Marie-Laure (éd.), *Madame*

pas manqué d'être commentés dans les salons de la région ont servi sans nul doute d'émulation à notre diariste. Remarquons encore qu'au cours du siècle, la région d'Henriette voit s'épanouir une floraison d'écrits personnels⁵⁵, quel que soit le milieu social des diaristes⁵⁶. Les manuscrits de M^{me} de Marans, quant à eux, enrichissent le corpus d'écrits du for privé recensés dans sa région ; en effet, originaux par leur contenu et leur forme, ils dévoilent le regard d'une femme sensible qui dresse un tableau très personnel, vivant et bigarré de la société d'un large Maine-Vendômois.

On constate donc que, dès son adolescence, M^{me} de Marans baigne dans la culture de l'écrit. Sa famille, son réseau de sociabilité et son milieu social sont propices à l'épanouissement tant de son goût pour la plume que de ses ambitions intellectuelles. En effet, M^{me} de Marans ne limite pas l'écriture à la tenue d'un journal : entre 12 et 16 ans, Henriette tient un journal de réflexions⁵⁷ et s'essaie à d'autres genres (roman, conte, théâtre, poésie, traduction). Elle fait partie de ces femmes polygraphes du XVIII^e siècle qui, tout en écrivant en leur for privé depuis l'enfance, « espérai[ent] bien enrichir la littérature de quelque chose de [leur] façon⁵⁸ » : Fanny Burney⁵⁹,

d'Arcoville, moraliste et chimiste au siècle des Lumières, Oxford, Voltaire Foundation, 2016. C'est sans doute de M^{me} d'Arconville que parle M^{me} de Marans dans un courrier à Angran : « Sçavez-vous que votre chère belle-sœur vous envie cette gloire [bien monter à cheval], et que l'on va la voir monter à l'académie comme une merveille ? » (29 mai 1754). Est-elle en contact direct avec elle ou *via* sa sœur ? Il est difficile d'y répondre.

55. HUBERT Benoît (éd.), *Jean-Baptiste-Henri-Michel Leprince d'Ardenay, Mémoires d'un notable manceau au siècle des Lumières*, Rennes, PUR, 2007 ; GRANGER Sylvie, HUBERT Benoît, TARONI Martine, *Nepveu de La Manouillère, journal d'un chanoine du Mans, 1759-1807*, Rennes, PUR, 2013. On peut même imaginer qu'un jour, en allant rendre visite à sa nièce Charlotte de Vanssay, religieuse à La-Fontaine-Saint-Martin, M^{me} de Marans ait sans le savoir croisé Louis Simon, ou entendu parler de ses histoires de cœur avec la servante tourière du couvent, qui ont passionné les religieuses. GRANGER Sylvie, HUBERT Benoît (éd. aug.), *Souvenirs d'un villageois du Maine. Louis Simon (1741-1820)*, Rennes, PUR, 2016.

56. Dans le rural Vendômois, ce sont le vigneron François Lattron, le laboureur Pierre Bordier (1713-1781), le villageois Joseph-Jacques Bouffelière et M^{me} Vallon qui ont écrit leur quotidien. Dans les villes proches, c'est le cas aussi de Jean Desnoyers, chirurgien à l'Hôtel-Dieu de Blois, de l'ecclésiastique Noël Janvier, et d'Isaac Girard, pensionnaire de l'hôpital. Au Mans, les mémoires du notable Jean-Baptiste Leprince d'Ardenay et le journal du chanoine René Nepveu de La Manouillère sont, comme les manuscrits de M^{me} de Marans, de précieuses sources d'informations sur les élites de la seconde moitié du siècle.

57. « J'écrivis toutes mes doléances là-dessus, parmi *mes réflexions de ce temps-là* », *Mémorial*, p. 210, nous soulignons.

58. *Ibid.*, p. 205.

59. Fanny Burney (1752-1840) est une romancière anglaise. Voir LERANBAUM Miriam, « "Mistresses of Orthodoxy" : Education in the Lives and Writings of Late Eighteenth-Century English Women Writers », *Proceedings of the American Philosophical Society*, 1977, vol. 121, n° 4, p. 281-301.

Clara Reeve⁶⁰, M^{me} de Pompery⁶¹, Lucile Desmoulins, Victorine de Chastenay⁶², M^{me} de Lamartine⁶³, M^{me} Roland⁶⁴... Ses essais préliminaires lui font acquérir expérience et distance critique. À seize ans, Henriette aspire à la gloire littéraire et suit les mêmes étapes que n'importe quel auteur⁶⁵ : imiter avant de passer au grand-œuvre et, pourquoi pas, à la publication. Égrenant ses souvenirs de cette période aussi exaltée que féconde, elle porte un regard amusé sur ses productions de jeunesse. L'esprit critique qu'elle développe, au cours du temps, grâce à ses lectures explique pour une grande part que M^{me} de Marans ne veut pas s'aventurer à publier l'ensemble de ses manuscrits et qu'elle ne revendiquera jamais les *Pensées errantes*⁶⁶ et les *Lettres d'un Indien*, petits ouvrages qui en sont issus et seront édités en 1758.

– Henriette de Marans à son écriture

La confidentialité semble être la condition nécessaire à celle ou celui qui veut évoquer en toute tranquillité des sujets personnels ; mais elle requiert surtout des lieux et des temps propres⁶⁷. Si l'on peut imaginer aisément Henriette de Marans tenir un journal avant son mariage, au château de Coulonge où elle habite avec son beau-père de Moges, puis au château des Rouaudières, il est précieux de la découvrir en pleine création dans les pièces où elle rédige et de connaître le matériel avec lequel elle écrit cet étonnant millier de pages.

– Lieux et temps de l'écriture

À la campagne, la multiplication des petites pièces permet d'accroître l'intimité chez les élites⁶⁸. Cette remarque s'applique-t-elle à Henriette, quand sa condition change et que son statut d'épouse la place sous la tutelle de son mari pour le reste de sa vie ? S'il est dit qu'« il est indispensable qu'une femme possède quelque

60. KELLY Gary (dir.), *Bluestocking Feminism : Writings of the Bluestocking Circle, 1738-1785*, London, Pickering & Chatto, 1999, vol. 6.

61. MUSSAT Marie-Claire, MARÉCHAL Michel (éd.), *À mon cher cousin... Une femme en Bretagne à la fin du XVIII^e siècle*, Paris, Éd. Du Layeur, 2007.

62. TROUSSON Raymond (éd.), *Victorine de Chastenay, op. cit.*, chap. 6, p. 156.

63. LEJEUNE Philippe, *Le Moi des demoiselles. Enquête sur le journal de jeune fille*, Paris, Le Seuil, 1993, p. 30.

64. ROLAND Jeanne-Marie dite Manon, *Mémoires de madame Roland*, Paul de Roux (éd.), Paris, Mercure de France, 1966, 8^e cahier.

65. Henriette adolescente rédige une comédie très classique et un conte arabe à partir d'un « canevas », enrichi « d'une grande quantité de belles lettres bien touchantes » pour suivre la mode du roman épistolaire (*Mémorial*, p. 206-211).

66. « Il a fallu toute l'humiliation de mes mauvais succès pour me convaincre qu'il n'est pas donné à tout le monde de parler le langage des Dieux, et qu'il ne suffit pas de vouloir la bonne volonté », *ibid.*, p. 212.

67. WOLF Virginia, *Une Chambre à soi*, Paris, Denoël, 1992 [trad., 1^{re} éd. 1929].

68. DESPLAT Christian, *Pau et le Béarn au XVIII^e siècle : groupes sociaux, attitudes mentales et comportements*, thèse de doctorat, Jean Meyer (dir.), université Rennes 2, 1978, 5 vol.

argent et une chambre à soi si elle veut écrire une œuvre de fiction⁶⁹ », il est possible d'étendre cette remarque au champ de l'écriture personnelle. Et, même si Daniel Roche affirme que le journal est un genre d'écriture urbain, alors que le livre de raison est l'écrit privé le plus courant en milieu rural⁷⁰, pour le cas de M^{me} de Marans le journal se prête plus aisément à ses exercices d'écriture dans son château en campagne. La faible densité de population, les occasions de promenade et le relatif isolement des Rouaudières semblent particulièrement propices à la réflexion personnelle et à l'écriture dans l'intimité. Certes, toute femme de l'époque est tenue de rendre compte de ses occupations à chaque moment de la journée; d'où la méfiance qui s'exprime autour d'elle, quand elle exprime le désir de posséder une chambre à soi, un lieu qui la dérobera aux regards d'autrui et où tout est possible. Malgré les contraintes auxquelles les femmes sont assujetties par leur condition, nombreuses sont celles qui arrivent à s'abstraire des mondanités et trouvent des moments de solitude pour se consacrer à leurs réflexions, leurs lectures ou leurs travaux personnels⁷¹.

Adolescente, Henriette de Marans se permet d'occuper secrètement une pièce des Rouaudières ou de Coulonge, où elle réussit à s'enfermer pour travailler à son projet de roman. Sa mère ayant découvert son occupation littéraire, condamnable au nom des bienséances et des grands principes moraux, la contraint à lui rendre la clé de son boudoir⁷². Plus tard, brimée par un beau-père conservateur qui réproche toute activité littéraire féminine, elle est « obligée de traduire dans une chambre sans feu⁷³ », l'hiver à Coulonge, pour se cacher de lui. Ces obstacles, ces humiliations ne l'empêchent pas de poursuivre obstinément dans la voie qu'elle se trace. Une fois mariée et plus libre, elle se réjouit enfin que « le plaisir », c'est-à-dire la réflexion, la lecture et l'écriture dans la solitude l'attendent « dans [s]on cabinet⁷⁴ ». Voilà comment elle nomme pompeusement la pièce des Rouaudières qu'elle consacre à ses travaux d'écriture : or, il ne s'agit en réalité que de sa propre chambre⁷⁵ ! Ajoutons pour compléter le tableau qu'une chambre n'est pas une pièce à soi dans le Vendômois à l'époque des Lumières; elle est une simple pièce

69. WOOLF Virginia, *Une Chambre à soi*, op. cit., p. 8.

70. ROCHE Daniel, BASTIEN Pascal (dir.), *Siméon-Prospér Hardy, Mes loisirs*, op. cit., vol. 1, p. 24.

71. MOUYSSSET Sylvie, « De mémoire, d'action et d'amour : les relations hommes/femmes dans les écrits du for privé français au XVII^e siècle », *Dix-septième siècle*, 2009/3, n° 244, p. 393-408.

72. *Mémorial*, p. 206-207.

73. Lettre à Angran d'Alleray, 16 décembre 1753.

74. *Confidences*, p. 262.

75. Les deux inventaires qui nous permettent de connaître l'intérieur du château (1734 et 1755) indiquent deux salles, deux (ou trois) cabinets et deux chambres de domestiques au rez-de-chaussée, deux chambres un cabinet et un grenier à l'étage. En 1734, le cabinet de l'étage était à l'usage de M^{me} Edme, mais ne contenait qu'une armoire.

du château, qui reste ouverte comme les autres, aux visites impromptues⁷⁶; mais, dans l'esprit de M^{me} de Marans, son « cabinet » devient son territoire, sa pièce de prédilection, intimement associés à son travail de plume et à ses loisirs de femme d'érudition⁷⁷.

Le mobilier et les objets qu'utilise M^{me} de Marans ne nous sont pas connus en détail. Mais, en 1778, dans une lettre adressée à sa nièce, elle se décrit en train d'écrire « auprès d'une table toutte couverte de mes ouvrages, et sur mon côté mon écritoire et mon papier, voilà mon atelier⁷⁸ ». Cette simplicité du décor est confirmée par un procès-verbal de visite des Rouaudières : en effet, parmi les meubles laissés à l'abandon dans le château vide, après le décès des Marans, il enregistre la présence d'« une table noire en forme de bureau ayant un tiroir fermant à clef⁷⁹ ». À Coulonge, où toutes les chambres ont une table ou une commode avec tiroirs fermant à clé, on sait simplement qu'Henriette conservait avec elle « une écritoire fermant à clé, couverte de maroquin » et une « boete longue couverte de papier marbré servant d'écritoire et de secrétaire⁸⁰ ». La présence de clé et de serrure confirme le besoin d'intimité, voire de secret, qu'éprouve Henriette. Les deux objets suggèrent aussi qu'elle n'a pas de lieu fixe pour écrire, comme la jeune Germaine de Staël qui déambulera avec son écritoire dans toutes les pièces chez ses parents⁸¹. M^{me} de Marans écrit au lit et au bain⁸², comme elle le confie à son ami Angran d'Alleray; on l'imagine emmener son écritoire sur « [s]a jolie terrasse qu'[elle] aime tant⁸³ » et la poser sur ses genoux; ou bien dans le salon, installée dans une bergère; ou encore, à l'image de M^{me} de Médel, écrire alors qu'elle se fait coiffer⁸⁴.

76. « J'ai couru me cacher dans ma chambre, où je me serais peut-être soulagée par quelques larmes, mais Md de Courtarvel m'y a suivie, il a fallu parler de toutte autre chose », lettre à Pascalitte du 14 [novembre 1779?]. Autre exemple d'entrée non annoncée le 31 août 1778 : « Quand vos cousins sont arrivés dans ma chambre, au lieu du bonjour j'ai dit où sont mes enfants [?] »

77. Lors d'une visite au château de Saint-Agil, le 30 août 1753, Henriette déplore de trouver « chaque chose à sa place, excepté vous, qui n'estes point dans votre cabinet », écrit-elle à Angran d'Alleray, exilé à Blois.

78. Lettre du 5 mai 1778. L'écritoire revient le 4 juillet suivant.

79. ADL&C 3E456/224, procès-verbal de visite générale du domaine, bois et autres objets de la terre des Rouaudières, 14 germinal an X (4 avril 1802).

80. ADS 1Mi3 R11, liste des objets que « lad. d^{lle} Edme a à Coulonge où elle demeure ordinairement », dans l'inventaire des biens aux Rouaudières avant mariage, 18 août 1755.

81. Voir l'analyse de BALAYÉ Simone, *Madame de Staël : Lumières et liberté*, Paris, Klincksieck, 1979, p. 24-25 et le passage cité où M^{me} de Staël écrit : « Mon père ne peut pas souffrir une femme auteur et depuis quatre jours seulement qu'il me voit écrire son portrait, l'inquiétude lui prend déjà et m'appellerait dans ses plaisanteries : *M. de Saint-Écritoire*. Il veut me mettre en garde contre cette faiblesse d'amour-propre. Maman avait fort le goût de composer; elle le lui a sacrifié », *ibid.*, p. 110.

82. Lettre à Angran d'Alleray, 15 mai 1754 et à Pascalitte, 19 juillet 1779.

83. Lettre à Pascalitte, 25 octobre 1778.

84. Lettre à un ami, 17 mars 1774, CARRÉ Henri, « Correspondance de M^{me} de Médel, 1770-1789 », *Archives Historiques du Poitou*, t. LXVII, 1931, p. 1-166.

Martine Sonnet explique que la nature et l'état du mobilier destiné à l'étude des filles indiquent le peu d'intérêt qu'on lui porte⁸⁵. Une table suffit pour faire d'une pièce un atelier d'écriture⁸⁶ ! Aucun lieu n'est donc acquis pour une fille qui veut étudier ou une femme qui désire écrire en son for privé. Les femmes qui veulent écrire doivent se résigner à prendre la plume en présence de tiers, ce à quoi M^{me} de Marans se soumet à regret : « Dessiner, lire, écrire » est « ce que j'ai coutume de faire devant tout le monde⁸⁷ », explique-t-elle. Elle écrit « au milieu de gens qui jouaient et d'autres à qui il fallait faire la conversation », ou « à l'ombre du désespoir de M^r Aubert qui perd au piquet, et dont les gémissements inefables me troublent fort⁸⁸ ». Les impératifs de la vie en société priment sur son désir d'intimité. L'exaspération arrive à son comble, lorsque Henriette est interrompue à tout propos : par bienséance, elle doit prêter attention à la conversation sans intérêt qu'on lui fait, tout en suivant son propre discours intérieur, quand elle perd finalement le fil de ses idées⁸⁹... Les conditions nomades qui lui sont imposées pour écrire avant ou après son mariage sont les mêmes; elles se ressentent dans son écriture, car elles rendent peu aisée sa concentration et limitent la longueur de ses réflexions sur le papier⁹⁰ : dès lors, on comprend mieux la brièveté des fragments qu'Henriette compose dans son journal.

De manière semblable, les temps que la châtelaine consacre à ses journaux sont rares, courts, soumis au hasard des circonstances⁹¹. Souvent interrompue, la diariste peine à prendre le cours de sa composition et se décourage souvent : comme lorsqu'adolescente, elle composait une comédie et qu'à la relecture d'un

85. SONNET Martine, *L'Éducation des filles au siècle des Lumières*, Paris, Cerf, 1987.

86. De même, on trouve peu d'objets spécifiquement destinés à l'écriture chez les amis de M^{me} de Marans : si ce n'est une table à écrire inventoriée au château de Dollon et deux secrétaires à dessus de marbre au château de Courtambly. ADS 4E39/72, inventaire après décès de M. de La Goupillière au château de Dollon, 16 décembre 1779; ADL&C 3E57/666, vente des meubles du château de Courtambly, 10 octobre 1792.

87. *Confidences*, p. 157.

88. Lettres à Pascalitte, 19 avril [sans année] et 4 avril 1784, comparables à celle qu'adresse M^{me} Roland à Bosc, où elle se décrit « assise au coin de mon feu [...] mon ami à son bureau, ma petite à tricoter, et moi causant avec l'un, veillant l'ouvrage de l'autre [...] écrivant à un ami » (10 novembre 1786).

89. *Confidences*, p. 52, 157 et 220.

90. « On ma interrompue icy je ne sçais plus ce que je voulais dire, ainsi je finis mon chapitre », *Confidences*, p. 220. Elle est aussi interrompue à la fin du chapitre 5 (p. 52), ou en écrivant à Angran d'Alleray le 27 février 1754 et à sa nièce le 20 août 1778.

91. « Les femmes n'ont jamais une demi-heure dont elles puissent dire qu'elle leur appartient », Florence Nightingale, citée par WOLF Virginia, *Une Chambre à soi, op. cit.*, p. 99. Au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles, Aimée Steck-Guichelin (1776-1821?) écrit en effet qu'« étant toujours coupé par des interruptions fréquentes, il ne [lui] servirait à rien » de consacrer du temps à l'écriture. 3 août [1800?], « Cahiers », in Catriona SETH (éd.), *La Fabrique de l'intime, mémoires et journaux de femmes du XVIII^e siècle*, Paris, Laffont, 2013, p. 991-1049.

passage inachevé, elle perdait son inspiration et sa foi en elle-même⁹². Alors, comprenons que M^{me} de Marans profite de chaque moment de silence, de relative tranquillité pour écrire : lorsqu'un départ est repoussé, lorsqu'il pleut suffisamment longtemps pour empêcher toute visite, ou encore lorsque l'envie d'écrire l'emporte sur la lassitude de devoir être interrompue sans cesse⁹³. M^{me} de Marans déniché des temps de rédaction la nuit, en dehors des heures qu'il faut sacrifier à la représentation. Elle écrit à sa nièce entre dix heures du soir et minuit. Déjà en 1755, la liste des objets personnels que « lad. d^{lle} Edme a à Coulonge où elle demeure ordinairement⁹⁴ » incluait une veille de nuit et une lanterne de cuivre. Cette habitude d'écrire à la nuit tombée est le moyen, pour elle, de mener de front deux vies à la fois, l'une imposée par les bienséances le jour et l'autre choisie librement, la nuit, consacrée aux progrès de l'esprit.

Si, dit-on, « la liberté intellectuelle dépend des choses matérielles⁹⁵ », alors M^{me} de Marans est une femme d'exception, car elle a disposé d'un minimum d'objets nécessaires à la création et d'une aisance financière modeste, compte tenu de son niveau de vie. Dans un cadre simple, elle a su imaginer son espace et le réinventer sans cesse pour qu'il fasse office de cabinet à soi. Retenons qu'elle a reçu, en revanche, une éducation qui a stimulé ses ambitions, que la bienveillante indifférence d'un mari après l'intransigeance d'un beau-père et les échanges intellectuels avec des amis proches éclairés ont permis à M^{me} de Marans d'être de ces femmes du XVIII^e siècle qui osent prendre la plume pour s'exprimer.

↳ Un univers de signes : page de titre, ornements et images

Aux Rouaudières, jusqu'à l'arrivée de la nièce dominicaine Pascalitte, que Philippe-Alexandre confie aux soins de sa sœur vers 1765, le couple Marans a vécu sans enfants. L'un joue et chasse, l'autre gère le domaine et s'occupe du beau-père de Moges (jusqu'à son décès en 1757). Durant ce temps si parfaitement réglé, les pages noircies par M^{me} de Marans ne cessent de s'accumuler. Avant son mariage, elles formaient déjà deux livres reliés et gratifiés d'un titre : l'un s'intitulait *Mémorial à mon usage particulier* (1752) de plus de 400 pages, l'autre *Réflexions journalières en 1753*, prolongées en 1754, de 264 pages. Après ses noces de raison, rien n'interrompt plus la rédaction de son journal : entre la fin des années 1750 et le milieu des années 1760, la voilà en train de rédiger un autre volume, qu'elle désigne sous le nom de *Confidences générales et particulières*

92. *Mémorial*, p. 211.

93. Respectivement : lettre à Angran, 27 février 1754 (« Je vous quitte à regret, mais on presse, [...] Voilà que l'on me laisse un petit moment de plus »), lettre à Pascalitte, 25 octobre 1778 (« J'aurai tout le loisir de vous écrire, personne ne viendra me troubler ») et *Réflexions*, 1753, p. 28 (« Il ne ma pas duré ; me voilà déjà en train décrire »).

94. ADS 1Mi3 R11, inventaire des biens aux Rouaudières avant mariage, 18 août 1755.

95. WOOLF Virginia, *Une Chambre à soi*, op. cit., p. 162.

de 500 pages et 56 chapitres. L'examen des journaux livre une diariste qui évolue au fur et à mesure que les pages s'écrivent.

Compte tenu de l'attention que M^{me} de Marans porte à la confection de ses volumes, il faudrait pour en comprendre le processus créatif remonter à la question suivante : à quel moment se sent-elle en droit de considérer qu'elle a « fait œuvre » ? Au moment où elle fait moisson de textes composites, à celui où elle donne un titre à un ensemble de pages, où elle clôt son propos par faute de pages dans un cahier ? Pour y répondre, il faut admettre tout d'abord que M^{me} de Marans éprouve une véritable fascination pour les livres, qu'elle ressent un plaisir à les feuilleter, les posséder, à découvrir les nouveaux savoirs qu'ils lui offrent. Pour elle, le livre est associé tout d'abord à son essence corporelle ; il s'incarne et, à ce titre, il s'anime d'intentions. Chaque détail est de ce fait significatif : l'en-tête, les ornements, les colonnes dessinées, les gravures, la couverture. Avant d'être lus, les trois journaux de M^{me} de Marans sont des objets matériels livrés à la perception et sont sources ou non de plaisir esthétique.

Dès la page de titre, M^{me} de Marans inscrit son manuscrit dans le monde du livre, auquel elle emprunte le modèle. La page initiale donne à son journal un caractère d'unité et une date de naissance : elle marque l'entrée dans un « nouveau territoire d'écriture⁹⁶ » et fait ressortir visuellement les informations essentielles. C'est ainsi que, dans la page de titre du *Mémorial*, Henriette joue avec la graphie et fait montre de ses connaissances érudites : le titre est en français, la date en chiffres romains, la devise latine, auxquels elle rajoute son nom de famille en alphabet maçonnique. Non seulement elle se revendique comme auteure du livre, mais elle expose immédiatement sa belle maîtrise des conventions éditoriales et des différents modes d'écriture ; une manière d'imposer son savoir-faire au lecteur non initié ou de renforcer la complicité avec le lecteur qui possède les mêmes codes qu'elle. Le titre de l'ouvrage, la devise et les dates en chiffres romains sont très soignés dans le *Mémorial*, alors qu'ils sont élaborés rapidement pour les *Réflexions en 1753* jusqu'à disparaître totalement dans les *Réflexions* de 1754. Au final, aucun soin apparent n'est porté à la page de titre des *Confidences*, comme s'il n'était plus nécessaire de donner une quelconque légitimité à ce troisième livre, comme si l'apparence extérieure des manuscrits avait, depuis les *Réflexions*, moins d'importance que leur contenu, vers lequel se concentre désormais l'attention de la diariste.

Sauf exception, chaque page occupée est numérotée et justifiée⁹⁷, la taille des marges diminue avec le temps. Les lignes d'écriture sont droites et assurent

96. LEJEUNE Philippe, « Comment finissent les journaux », in Philippe LEJEUNE, Catherine VIOLLET (dir.), *Genèses du « je », manuscrits et autobiographie*, Paris, CNRS éditions, 2000, p. 209.

97. Le cadre de réglure régulier, ou justification, est la délimitation de la surface qui doit recevoir l'écriture, et l'aire ainsi délimitée. MUZERELLE Denis, *Vocabulaire codicologique : répertoire méthodique des termes français relatifs aux manuscrits*, Paris, Ed. CEMI, 1985, Rubricae 1, en ligne : [<http://codicologia.irht.cnrs.fr/accueil/vocabulaire>].

un aspect net et soigné à la page. Que le corps de texte soit en longue ligne ou organisé en deux colonnes, un trait de séparation tracé à la règle et au crayon met en évidence l'organisation de la page. M^{me} de Marans utilise tout le cadre et coupe parfois les mots lorsqu'elle arrive en fin de ligne, pour avoir à l'œil un texte bien justifié, comme l'imposent les règles typographiques d'impression. Mais le cadre sert juste de référence; avec l'habitude, une fois à l'aise avec le support et après s'être approprié l'objet, M^{me} de Marans passe outre; il lui arrive de ne pas respecter son cadre en fin de ligne pour finir un mot, une phrase, ou un membre de phrase. La réduction des marges relève à la fois d'un souci d'économie de la page autant que d'un désir pressant d'écrire, traduit littéralement par l'extension du cadre d'écriture. L'interligne est de plus en plus espacé avec le temps : on apprend par sa correspondance que M^{me} de Marans a des problèmes de vue, c'est probablement la raison pour laquelle la mise en page s'aère et l'écriture est de moins en moins soignée⁹⁸.

Suivant le même processus d'évolution, la décoration intérieure occupe tout d'abord une grande place dans le *Mémorial* : cet ouvrage est parsemé de signes, de croix et de traits marginaux, mais encore de figures et illustrations. Excepté les figures et signes marginaux, les illustrations intérieures occupent toutes une pleine page. L'illustration est là pour montrer les goûts littéraires et les choix esthétiques de l'auteure : on notera pêle-mêle l'influence de la littérature antique, du modèle nobiliaire, de la poésie et, particulièrement, des modèles contemporains féminins. Tout d'abord, notons la présence de gravures représentant les quatre saisons personnifiées de la Rosalba (1673-1757) : plus esthétiques que des pages blanches, elles servent de séparateur visuel entre des entrées du *Mémorial*. Ces quatre gravures, dont il existe au moins quarante versions⁹⁹, sont accompagnées chacune d'un quatrain leste. Elles viennent toutes de chez Jean Diacre, maître peintre, éditeur et marchand d'estampes, rue Saint-Nicaise à Paris, connu pour son commerce d'estampes licencieuses et/ou obscènes, dont certaines furent interdites¹⁰⁰. En regard de l'« Épître » du *Mémorial* est collé *Thésée lève la pierre*, nu et de dos, une œuvre gravée de la peintre Élisabeth-Sophie Chéron (1648-1711)¹⁰¹. Voilà de quoi trouver des réponses sur la liberté de lecture dont Henriette s'arrogue les droits et sur sa propre liberté d'esprit, car il est surprenant de trouver de tels quatrains et la représentation d'un homme nu, dans le journal intime d'une

98. « Mes yeux m'ordonnent de finir », « j'ai un œil très malade, à force d'avoir écrit hier au soir », ou « mes yeux n'en peuvent plus », deux fois. Lettres à sa nièce des 18 mai 1778, sans date [1783?], 22 janvier 1780 et 24 juin [1784?]. Voir aussi les remèdes afférents dans le *Mémorial*.

99. JAFFARES Neil, *Dictionary of pastellists before 1800*, Londres, Unicorn Press, 2006 [http://www.pastellists.com]; SANI Bernardina, *Rosalba Carrera, 1673-1757, maestra del pastello nell'Europa ancien régime*, Turin, U. Allemandi & C., 2007.

100. PRÉAUD Maxime, CASSELLE Pierre, GRIVEL Marianne, LE BITOUZÉ Corinne, *Dictionnaire des éditeurs d'estampes à Paris sous l'Ancien Régime*, Paris, Promodis, 1987.

101. [http://www.siefar.org/dictionnaire/fr/Elisabeth-Sophie_Chéron].

jeune noble, issue d'un milieu chrétien et conservateur. Remarquons aussi que les illustrations parlent du temps qui s'écoule, de l'existence dont le terme est inexorable. Les saisons de la Rosalba illustrent de manière littérale ce passage du temps, exemptant de manière opportune la diariste de dater ses fragments ; mais les *Confidences* débute aussi par un dessin sans doute de la main d'Henriette, dont la légende est « *tempus fugit* » : elle cite là une expression des *Géorgiques* de Virgile¹⁰² ou le sous-titre d'une fable de Phèdre¹⁰³, deux auteurs antiques dont elle consulte régulièrement les ouvrages dans la bibliothèque des Rouaudières¹⁰⁴. Et si le personnage étendu au premier plan du dessin d'Henriette voit passer le char du temps, il n'est pas complètement nu, un sein dépasse des plis de sa toge...

On comprendra que ces illustrations ne sont pas purement décoratives. Qu'elles représentent un personnage féminin (la personnification des saisons, *Tempus irreparabile*, la marquise de Prie¹⁰⁵, la Bellinde de l'*Astrée*¹⁰⁶) ou qu'elles soient le fait d'un auteur féminin (La Rosalba, Élisabeth Chéron ou Henriette elle-même pour les chimères qui ouvrent le *Mémorial*), leur choix n'est pas neutre. Au-delà de leur rôle esthétique, chacune des illustrations traduit l'intérêt que M^{me} de Marans porte au rôle actif des femmes dans la cité : il lui paraît légitime qu'elles tiennent la plume et le pinceau à l'égal de leurs contemporains masculins, voire même qu'elles exercent un pouvoir politique pour infléchir la gouvernance de l'État, comme la marquise de Prie, maîtresse du duc de Bourbon, ministre de Louis XV. Alors, même si la décoration intérieure et les images du journal n'ont pas grand rapport avec le texte qu'elles accompagnent, elles illustrent un discours latent qui se déroule dans la tête de la diariste, sur la place des femmes à conquérir dans la société.

La quasi-disparition des gravures dans les volumes suivants peut surprendre et relève sans doute de la différence de nature entre le *Mémorial* et les journaux qui lui sont postérieurs. Les priorités de M^{me} de Marans évoluent au fil du temps : le premier manuscrit était un objet pratique et quotidien, fait pour être lu, complété et, de ce fait, être plaisant au regard ; les seconds, s'apparentent davantage à un exercice moral et introspectif, qui exclut par nature les fioritures. Mais, quelles que soient les priorités de M^{me} de Marans, elle compose toujours ses écrits en suivant l'appareil éditorial en cours dans son siècle : reliure, page de titre, épître dédicatoire (l'*Épître à mes héritiers* du *Mémorial*) et table des matières, pagination, numérotation

102. « Le temps fuit irrémédiablement », III, 284.

103. *Occasio depicta*, V, VIII dans l'édition de 1728, V, IX dans celle de 1738.

104. Virgile, de la traduction de M^r de Martignac, avec des remarques, Paris, Coignard, 1681, et PRÉVOST René [trad.], *Les Fables de Phèdre, affranchi d'Auguste*, Paris, Coignard, 1702.

105. *Mémorial*, p. 124. Jeanne-Agnès Berthelot de Pléneuf (1698-1727), marquise de Prie. Gravure de Jacques Chéreau (1688-1776) d'après un tableau de Van Loo.

106. Contre frontispice des *Réflexions*, gravure de Michel Lasne (1590-1667, monogramme ML en bas de l'image). Cette illustration a été réalisée pour l'édition de 1632-1633 en 5 volumes du roman pastoral d'Honoré d'Urfé, vol. 1, p. 662. Elle représente une scène du dixième livre de la première partie de *L'Astrée* (la Fontaine des Sycomores).

tion des réflexions personnelles dans le *Mémorial* et les *Réflexions*, organisation en chapitre des *Confidences*. Si elle reproduit à dessein ces formes de l'imprimé, c'est qu'elle considère en son for intérieur faire œuvre.

– **Les secrets d'une composition**¹⁰⁷

C'est un fait établi que le format d'un livre et sa mise en page relèvent de pratiques de travail dans les imprimeries et désignent des catégories de textes selon une typologie du contenu¹⁰⁸. Pour leur part, les trois volumes de M^{me} de Marans sont au format in-12, un petit format commun, qui est de grande diffusion. En outre, même si le XVIII^e siècle est le siècle de la bibliophilie et que les amateurs de livres apportent un soin particulier aux reliures et couvertures¹⁰⁹ de leurs ouvrages, M^{me} de Marans paraît n'y attacher aucun intérêt particulier.

– Quelques cahiers de colporteur...

Tels qu'ils se présentent, ces volumes sont quelque peu abîmés : sous l'effet de l'usure, de l'air ambiant et des frottements, leur couverture a éclairci, les coins sont racornis, les plats légèrement gondolés. On constate que les dos¹¹⁰ nervurés du *Mémorial* et des *Réflexions* sont érodés et le cuir du nerf de queue¹¹¹ du *Mémorial* déchiré dans la longueur sur un centimètre, preuve que les volumes ont apparemment beaucoup servi. Il n'en demeure pas moins que deux d'entre eux ont des dorures communes sur le dos : quelques motifs végétaux et fleurons d'angles mettent en valeur le cartouche du titre, inscrit en majuscules dorées sur fond rouge dans un cadre doré. Le manque d'espace a contraint M^{me} de Marans à ne noter que « *Mémorial particuli* » et à choisir « *Œuvres divers* » pour titre des *Réflexions journalières*. Le titre des *Confidences* est, quant à lui, tracé par la main d'Henriette sans aucun travail particulier, à l'encre noire, directement sur le cuir.

107. Dans notre approche « sensible » des trois manuscrits, nous mettons à contribution la codicologie comme science des supports matériels de l'écriture (encres, papiers, filigranes, reliures...). Ce terme est préféré à celui de manuscritologie, qui désigne plus particulièrement l'étude des manuscrits littéraires, destinés à la publication. Voir « manuscritologie », préfiguration en ligne du *Dictionnaire de critique génétique* de l'ITEM, version du 21 décembre 2010 [<http://www.item.ens.fr/index.php?id=577463>]. L'archéologie du livre et la génétique des textes participent à notre approche (voir RIFFAUD Alain, *Une Archéologie du livre français moderne*, Genève, Droz, 2011 et, pour la génétique des textes, BIASI Pierre-Marc de, *La Génétique des textes*, Paris, Nathan, 2000).

108. Sur l'évolution de l'emploi des divers formats de livres dans les éditions au XVIII^e siècle, voir MORTET Charles, *Le Format des livres. Notions pratiques suivies de recherches historiques*, Paris, Éd. Champion, 1925, p. 49-56.

109. Garnissage des plats et du dos du volume d'un matériau souple. Cette définition et les suivantes sont tirées de MUZERELLE Denis, *Vocabulaire codicologique*, op. cit.

110. Face du volume qui correspond à la couture des cahiers.

111. Le nerf est la lanière ou corde sur laquelle s'enroulent les fils reliant les cahiers qui composent le livre. Le nerf de queue est celui de la partie inférieure du volume.

De fins liserés géométriques dorés ornent la coupe des plats¹¹² des deux premiers manuscrits, le troisième en revanche ne porte aucune décoration.

L'ornementation de la couverture et les dorures attestent que la mise en valeur du volume est réduite à son expression minimale, à une époque où les bibliophiles se plaisent à commander des reliures rares, précieuses ou personnalisées pour leurs ouvrages : la magnificence de l'objet-livre ne témoigne-t-il pas de la distinction de son propriétaire ! Or, ni le format ni la qualité de la reliure ne font des livres de M^{me} de Marans des pièces de collection. La reliure des trois volumes en veau ou basane, granité ou jaspé, est très ordinaire : il s'agit du cuir le moins cher, qui se dégrade très vite, alors que les belles reliures sont généralement en veau blond ou en maroquin rouge, vert, bleu, jaune... La tranche¹¹³ des *Réflexions journalières* n'est pas teinte, alors que celles du *Mémorial* et des *Confidences* sont marbrées blanc et rose, couleurs qui se sont fanées au fil du temps.

L'ensemble de ces signes extérieurs prouve que M^{me} de Marans utilise des livres aux pages vierges, déjà reliés et couverts¹¹⁴, à l'opposé de l'écrivain qui achète des feuilles en cahiers chez le papetier et les envoie chez le relieur une fois remplies¹¹⁵. Avec un immense regret, elle le confirme dans ses *Confidences* : « C'est une méchante invention que décrire dans un livre tout relié. » L'avantage du procédé réside dans sa discrétion¹¹⁶, car Henriette désire éviter à tout prix que ses derniers journaux ne soient lus, ni leur existence connue : « Comment ferais-je relire de tels galimathias que je ne veux pas qui soient vus ? » Confirmons que, dans la région de M^{me} de Marans, chacun a la possibilité de se fournir en registres portatifs et en cahiers blancs à papier marbré auprès de colporteurs, chez un marchand de Mondoubleau, lors d'une des quatre foires annuelles du bourg, ou chez la libraire Renée Diveau au Mans¹¹⁷. Les achats d'Henriette se font vraisemblablement auprès de marchands non spécialisés et de colporteurs qui passent par Cormenon. La diariste arrive à se procurer régulièrement de quoi écrire, mais sans aucune garantie de qualité. Si le papier utilisé dans le *Mémorial* est de relative-

112. Surface étroite correspondant à l'épaisseur du plat.

113. Chacune des trois faces du volume où apparaissent les cahiers qui constituent le livre.

114. *Confidences*, p. 501. Notons que, si les cahiers qui composent le manuscrit sont reliés après rédaction, on peut voir alors les lignes du texte rognées par la coupe (voir HÉBRARD Jean, « Tenir un journal, l'écriture personnelle et ses supports », *Cahiers du RITM*, n° 20, 1999, p. 12) ce qui n'est pas le cas pour les écrits de M^{me} de Marans. Bien sûr, elle le déplore ! Elle ne peut même pas en ôter des pages sans toucher à l'intégrité physique de l'ouvrage !

115. *Loc. cit.*

116. *Confidences*, p. 501.

117. ADS 4E14/147, inventaire après décès de feu demoiselle Renée Diveau, fille marchande libraire, 10 août 1778. Sur ce personnage, voir SALION Lauréna, *Renée Diveau (1704-1778), marchande-librairie rue du petit Pont-Neuf au Mans*, mémoire de Master, S. Granger (dir.), Le Mans, université du Maine, 2015.

ment bonne qualité¹¹⁸, contenant 10 lignes de vergeure par centimètre¹¹⁹ et non filigrané (ce qui suggère un approvisionnement par des petites papeteries locales), il n'en est pas de même pour les autres journaux où l'encre transparait de chaque côté des feuilles, comme dans les *Confidences*¹²⁰, leur donnant un aspect peu soigné¹²¹.

Une fois le journal achevé en dépit des difficultés d'approvisionnement et des autres inconvénients matériels, le volume n'est pas rangé dans un tiroir secret ou remis sur l'étagère d'une bibliothèque. En de nombreuses occasions, M^{me} de Marans s'en sert comme d'un aide-mémoire, car elle y a compilé ses notes et ses recettes médicales. Dans sa pratique quotidienne, la diariste s'accorde des plages de liberté : elle se donne le droit d'intervenir à tout moment sur ses écrits, faisant voler en éclats la notion d'intégrité et de pérennité de son texte. Dans le *Mémorial à mon usage particulier*, entamé en 1752, Henriette laisse des pages blanches aux fins de les remplir, selon ses désirs et au fil du temps, par des vers qui lui plaisent et qu'elle veut se remémorer ou des citations qu'elle souhaite insérer un jour dans ses écrits. De grandes perspectives s'ouvrent à elle en termes d'annotations, d'ajouts, de modifications, d'assemblages. Alors, au gré de ses rencontres ou de ses lectures, elle enrichit son manuscrit en recueillant des remèdes et des chansons proposés par ses proches, comme le prouvent les feuilles volantes qui ont été insérées au *Mémorial* et sont de l'écriture vive et sèche de M^{me} de Marans plus âgée ; parmi ces ajouts, certains sont de la main de deux autres personnes non identifiées¹²².

Par ailleurs, la pagination des volumes, qui marque généralement l'aboutissement d'un texte offert à la lecture, éclaire les rapports dynamiques qu'entretient M^{me} de Marans avec ses journaux. En effet, sa volonté de suivre les dispositifs des livres imprimés, comme celui d'identifier les différents fragments en les balisant par des sauts de ligne, se renforce par l'usage qu'elle fait de la pagination. Or, le comptage des feuillettes reflète très vite un grand désordre. Dans le *Mémorial*, une première numérotation de 11 pages en chiffres romains est remplacée par une nouvelle numérotation définitive et en chiffres arabes (exceptées les pages IV à XIII), qui ne s'arrête qu'à la page 400. Les différences entre le nombre total

118. On évalue la qualité du papier en analysant la trame des vergeures, des lignes claires très serrées que l'on voit par transparence, perpendiculaires à d'autres lignes, plus espacées, les lignes de chaînette. On estime qu'un papier de bonne qualité contient 10 à 13 lignes de vergeure par centimètre.

119. GAUDRIAULT Raymond, *Filigranes et autres caractéristiques des papiers fabriqués en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, CNRS, J. Telford, 1995, p. 35-37.

120. Par exemple aux pages 215-216, 265-266 et 270 à 280.

121. Le problème de la qualité du papier se pose de façon récurrente en milieu rural, ce que M^{me} de Marans déplore dans sa correspondance : « Vilain petit papier que je déteste », ou « d'une grandeur terrible, je ne sçai pas ou je l'ai été prendre » (lettres à Angran des 6 février 1754 et 1^{er} janvier 1755). Les papetiers les plus proches des Rouaudières, où se procurer du papier de bonne qualité, sont ceux de Vendôme, à 30 km de là suivant GAUDRIAULT Raymond, *Filigranes*, *op. cit.*, III, « répertoire de papetiers », p. 163.

122. *Mémorial*, p. 392-394 et 399.

de pages et le nombre de pages numérotées dans le *Mémorial* et les *Confidences* s'expliquent par des erreurs et des pages blanches hors compte. Les distorsions que l'on relève ne sont finalement que le résultat de la transformation et de l'évolution de ses propres textes.

↳ Espaces et rythmes de l'écriture¹²³

Si l'ensemble des signes extérieurs montre que la pratique de l'écriture chez Henriette progresse de manière non-linéaire, les manuscrits permettent, quant à eux, de saisir sur le vif sa manière de composer : on y découvre les traces d'une écriture au jour le jour, personnelle et vécue comme une ascèse ; mais, on y rencontre parfois des fragments obéissant à une autre logique qui s'apparenterait à une stratégie de construction.

Dans ce cadre composite et complexe, la datation est l'un des signes essentiels de l'identité du journal, c'est-à-dire de son insertion dans le temps. Pour sa part, M^{me} de Marans est obsédée par « le prix du temps¹²⁴ », par le temps qui passe et l'angoisse que cela fait naître en elle. Elle sait qu'il lui faut fixer sur le papier les idées présentes qui lui viennent à l'esprit, afin d'en conserver la trace. « Je voudrais retenir le temps¹²⁵ », écrit-elle en 1753 ! Sa quête du temps est douloureuse, toujours formulée avec les mêmes mots : comme dans la sentence antique, *tempus irreparabile fugit*, l'illustration liminaire éponyme qui ouvre les *Confidences* ou leur premier chapitre, intitulé « Profitons du temps ». Ce qui est précieux pour M^{me} de Marans est tout ce qui fixe le temps, à savoir les anecdotes, les personnes, les portraits, les rencontres, les lieux, les sensations, les émotions... Certes, elle revient au fil des pages sur des sujets qu'elle a déjà évoqués pour s'amender, expliquer l'évolution de son point de vue, confirmer ou regretter une position passée¹²⁶... Certes, le contenu du journal dévie souvent de l'ordre prévu et ne respecte pas forcément le sujet annoncé en tête de chapitre¹²⁷ ; mais il y a toujours des causes à ce genre de distorsions : un oubli¹²⁸, une lassitude¹²⁹, un désordre intérieur, la spontanéité de l'instant ; elle le souligne avec force : « Je ne mest aucun ordre dans tout ceci, parce que j'écris mes réflexions comme elles viennent¹³⁰. » Le journal se construit dans le moment présent, au gré des pensées dont il est le reflet fidèle, même dans l'incohérence, le coq à l'âne et les enchaînements sans logique¹³¹.

123. Espace et rythme, deux termes empruntés à LEJEUNE Philippe, *Signes de vie. Le pacte autobiographique 2*, Paris, Le Seuil, 2005, p. 76.

124. *Mémorial*, p. 354.

125. *Réflexions*, 1753, p. 24.

126. « J'ai porté d'abord un jugement des *Ade[l]phes* de Terence, dont je me repends », *Réflexions*, 1753, p. 32 ; « Jen reviens toujours à ce que j'ai dit quelque part », *Confidences*, p. 181.

127. « Ce n'était pas mon intention quand j'ai pris la plume », *Réflexions*, 1753, p. 13.

128. *Confidences*, p. 254.

129. *Ibid.*, p. 232.

130. *Réflexions*, 1754, p. 51.

131. « Tout ce projet d'être raisonnable me fait souvenir de Palaprat », *ibid.*, p. 69.

Henriette met une véritable passion à écrire ses journaux pour saisir les instants qui lui échappent et tenter de fixer le temps qui s'écoule inexorablement. Éperdue, elle précise :

« Le temps se passe, ma vie secoule, j'arrive à la moitié de mon âge, [...] Eh mais en est-on le maître de ce temps qui s'envole avec tant de rapidité? Songés-vous qu'il sévade pendant que vous délibérés, et qu'il vous emportera avant que vos résolutions soyent prises¹³²? »

La datation est donc un outil indispensable à M^{me} de Marans, lorsqu'elle cherche à sauver ses réflexions de l'oubli ou des approximations de sa propre mémoire. Pourtant le repérage chronologique auquel elle procède devient approximatif au fur et à mesure que les années passent : les repères temporels de la diariste deviennent plus flous, quand elle annonce prendre la plume « aujourd'hui¹³³ » après une discussion qu'elle « vien[t] d'avoir¹³⁴ » ou après avoir lu un livre « hier¹³⁵ ». La frise chronologique va jusqu'à disparaître au moment où le journal se transforme en un recueil de réflexions morales ou philosophiques.

Pour leur part, les indications chronologiques que livre le *Mémorial* dévoilent les strates de sa composition : ce journal résulte d'une compilation de pièces diverses auxquelles l'épître introductive donne *a posteriori* une unité. La page de titre date le manuscrit de 1752, or, cette date n'est qu'indicative, car le volume contient des matériaux de récupération : M^{me} de Marans revient en quelque sorte sur ses propres traces et se traite en auteure qu'elle cite. Le meilleur exemple en est la « Réponse d'une personne de quatorze ans » (p. 122) à des vers de « M^r d », qui daterait de 1733 et dont Henriette serait l'auteure. De même, l'autoportrait (p. 99-107) qui porte la mention « fait en 1747 au mois de juillet » a été recopié au net à partir d'un autre support, manuscrit ou lettre, qu'Henriette aurait rédigé cette année-là. Dans cette perspective, la compilation des chansons l'emporte sur la frise chronologique des événements évoqués : parmi les chansons recopiées dans le *Mémorial*, l'une est datée du « 1^{er} de l'an 1747 » (p. 155) et huit autres le sont entre 1754 et 1760 ou 1769¹³⁶.

Les *Réflexions* sont de 1753 : l'information nous est donnée grâce au titre du journal. Remarquons qu'elles se présentent comme la suite directe du *Mémorial*, où 18 fragments sont repérés en marge par une lettre de A à S. Les *Réflexions* commencent en effet avec l'entrée T. Sur les 36 réflexions de 1753, 18 aussi sont ainsi notées de T à N2 (après Z, on a &c., puis A2, B2, C2, etc.), puis 33 des 64 réflexions de 1754 (de O2 à Z3). La pagination du volume réserve toutefois

132. *Confidences*, p. 1.

133. *Réflexions*, 1753, p. 13 et 33; *Confidences* p. 378 et 471.

134. *Réflexions*, 1753, p. 65.

135. *Ibid.*, p. 17.

136. *Mémorial*, p. 161-169. Des taches d'encre empêchent de distinguer clairement le dernier chiffre.

des surprises puisqu'après 92 pages, elle repart à zéro pour marquer le passage à l'année 1754. Même si le titre annonce des pensées *journalières*, des indications nous font envisager autrement la fréquence de leur rédaction. En effet, le 8 août 1753, Henriette annonce dans une lettre à son ami Angran d'Alleray avoir « commencé un nouveau cahier, qui débute par ce passage d'Horace *Aequam memento rebus in arduis* » : les *Réflexions journalières en 1753* ont été tenues sur les cinq derniers mois de l'année. Et puisque leur contenu est la suite directe des « quelques réflexions¹³⁷ » du *Mémorial*, on peut supposer que ces dernières n'ont pas été rédigées qu'en 1752, mais aussi dans la première moitié de 1753. D'autre part, le 5 juin 1754, Henriette écrit à Angran avoir « attaqué » l'*Esprit des Loix* de Montesquieu, ce qui correspond à l'entrée « &c. 2 » des *Réflexions* de 1754, (p. 48-60). Cela suppose que les pages antérieures de ce journal ont été rédigées dans la première moitié de l'année, et les 120 suivantes à partir du mois de juin. Le décompte aboutit au résultat suivant : pour l'année 1753, M^{me} de Marans rédige 36 chapitres en cinq mois (d'août à décembre), ce qui fait en moyenne presque deux entrées par semaine. Pour l'année 1754, 64 chapitres en un an correspondent à une moyenne d'un peu plus d'une réflexion par semaine, à peu près comme l'année précédente. Sauf qu'en 1754, Henriette rédige son journal sur toute l'année, comme si les sujets de réflexion étaient plus nombreux ou le besoin d'en disserter plus urgent que l'année précédente (et c'est bien le cas, comme en témoigne le passage caviardé p. 47).

En revanche, aucune date n'est donnée pour la rédaction des *Confidences* : en glanant les indications données par M^{me} de Marans au fil des chapitres, on peut estimer que ce journal a été tenu irrégulièrement entre 1757-1758 et 1765-1766. Il a fallu huit ans à M^{me} de Marans pour en écrire les 56 chapitres¹³⁸ : les quatre premiers sont rédigés en 3 ans¹³⁹ ; les chapitres suivants, de 5 à 22, le sont en 1761 (soit un peu plus d'un chapitre par mois) ; la fréquence se relâche ensuite : les chapitres 23 à 41 sont composés entre 1762 et 1764 (soit environ un chapitre tous les deux mois) ; la rédaction des chapitres 42 à 56 se situe entre 1764 et 1765, ou 1766, ce qui correspond à l'arrivée de sa nièce en métropole et à la fin du temps de l'écriture personnelle.

La discontinuité et l'irrégularité d'écriture sont les rythmes créatifs de M^{me} de Marans : l'auteure joue sur ses propres silences, ses précipitations, les longueurs de certains fragments. Comme lorsqu'elle tient une conversation, elle pose comme principe : « Je peux la quitter et la reprendre quand il me plaît¹⁴⁰. » En court-circuitant les contraintes logiques et esthétiques, elle se donne une liberté de créer proche de celle que s'accorde Jean-Jacques Rousseau dans les *Rêveries du promeneur solitaire*, lorsqu'il affirme : « Je dirai ce que j'ai pensé tout comme il m'est venu et

137. *Ibid.*, p. 310-384.

138. *Confidences*, p. 501.

139. *Ibid.*, p. 46.

140. *Réflexions*, 1753, p. 13.

avec aussi peu de liaison que les idées de la veille en ont d'ordinaire avec celles du lendemain¹⁴¹. »

~ De l'écriture à la figure du sujet

Les trois journaux manuscrits ont une vraie valeur illustrative, car ils nous livrent, sous forme d'empreintes et de traces, un portrait plein de relief d'Henriette de Marans. Observons en premier lieu que sa graphie évolue parallèlement aux objectifs que se donne la diariste. Au départ, l'écriture se présente ronde, bien maîtrisée et appliquée dans le *Mémorial* : Henriette a décidé que le maniement de son journal serait aisé et sa lecture profitable pour ses progrès personnels¹⁴² ; en outre, elle envisage que le *Mémorial* puisse, en certaines circonstances, passer de mains en mains autour d'elle¹⁴³. Or on constate, dès 1753-1754, que la graphie de M^{me} de Marans gagne en vivacité ce qu'elle perd en application : son écriture devient sèche, penchée, de plus en plus ample. Désormais, Henriette n'éprouve plus le besoin, ni le temps ou l'envie de s'appliquer ; elle ne montre plus sans doute sa production. À comparer avec l'écriture empruntée de la jeune femme de 1752, la graphie des *Confidences* révèle une femme assurée, à l'aise avec sa plume et en accord profond avec ses choix philosophiques et esthétiques.

Comme l'une des préoccupations d'Henriette est de transmettre ses manuscrits, elle sait pertinemment que la qualité de l'encre est cruciale pour en assurer la conservation ; aussi s'inquiète-t-elle de celle qu'elle utilise. Pour résoudre son problème, elle recopie en effet avec soin dans son journal trois recettes de fabrication d'encre, proposées par des gens de plume¹⁴⁴. Notons que son encre est grise, noire ou marron, couleurs fréquentes à l'époque, mais surtout que la rareté des taches, des bavures et des décharges d'encre révèle sa parfaite maîtrise de la plume¹⁴⁵. Certaines traces d'encre sur les pages font penser que des passages ont été écrits rapidement et que l'encre n'a pas eu le temps de sécher avant que la page ne soit tournée. Cet effet buvard suggère aussi que M^{me} de Marans recopie ses idées à partir d'un brouillon, à moins qu'elle ne réfléchisse à la tournure de ses

141. ROUSSEAU Jean-Jacques, *Les Rêveries du promeneur solitaire*, Paris, Flammarion, 2012 [1778], 1^{re} promenade, p. 42.

142. « Il me reste à réfléchir là-dessus tous les jours de ma vie si je puis, pour fortifier les vertus, corriger les vices, et tendre sil se peut à la perfection », *Mémorial*, p. 107.

143. « Un de mes amis, à qui je lisois l'autre jour ma réflexion sur la liberté de l'homme », *Réflexions*, 1754, p. 144.

144. *Mémorial*, p. VI, 29 et page hors compte n° 5. On retrouve par exemple une de ces recettes, avec une variante dans les proportions, sur la première page du plumitif des audiences de Château-du-Loir pour 1780-1791 (ADS C add 11).

145. Le journal de Siméon-Prosper Hardy, qui éditera les *Pensées errantes* de M^{me} de Marans, contient peu de ratures, car il semble avoir pris des notes dans des carnets pendant ses promenades et recopié tout au propre le soir. Voir ROCHE Daniel, BASTIEN Pascal (dir.), *Siméon-Prosper Hardy, Mes loisirs, ou journal d'événements tels qu'ils parviennent à ma connoissance (1753-1789)*, Québec, PUL, 2008, vol. 1 (1753-1770).

phrases avant de les noter rapidement. Dans ce cas, on pourrait dire que son écrit *est* sa pensée, transcrite directement sur papier.

Les corrections (surcharges, ratures ou biffures) se font au fil de la plume lorsque la pensée va trop vite et que la plume ne suit pas, ou lors de la relecture. Mineures et ponctuelles, leur diversité montre les différentes techniques d'intervention de M^{me} de Marans sur son texte. Les utilisations du soulignement prêtent parfois à confusion, mais, en soulignant, la diariste met généralement en évidence des expressions communes, des citations, des extraits d'ouvrages ou ses propres conclusions. Souligner lui permet d'insister sur un argument dans son propos ou d'y repérer des mots ou expressions-clés pour de futurs développements¹⁴⁶. En revanche, les mots ou expressions bissés, les étourderies¹⁴⁷, les lourdeurs¹⁴⁸ sont surchargés¹⁴⁹ ou rayés d'un trait double ou simple qui n'empêchent pas la lecture. Raturer une expression sert à atténuer le propos¹⁵⁰, voire le censurer. Certains de ces passages sont parfois difficiles à lire, telles les huit lignes des *Réflexions* de 1754 soigneusement raturées mot par mot, à l'aide d'un rajout de hampes et jambages sur toutes les lettres, qui désorientent l'œil du lecteur¹⁵¹. Malgré tout, on arrive à déchiffrer la plus grande partie du passage caviardé, où Henriette évoque amèrement sa condition de femme soumise aux désirs d'un beau-père qui veut la marier pour qu'elle reste près de lui ou à la volonté d'un frère qui lui propose égoïstement de le rejoindre à Saint-Domingue. L'inconvenance de semblables réflexions risquerait, selon elle, de ternir l'honneur des siens, si son journal venait à être lu par des tiers! Pour éviter d'avoir à se censurer, pourquoi n'avoir pas crypté certains fragments, à la manière de Samuel Pepys et du notaire Pierre-Philippe Candy (1759-1829) qui feront dans leur journal une chronique codée de leurs relations sexuelles¹⁵²? Souvenons-nous qu'Henriette connaît parfaitement le fonctionnement d'un chiffre à base d'une clef et d'une table de chiffrement à double entrée, inspiré des chiffres du XVI^e siècle de Vigenère ou de Porta¹⁵³. En

146. « Je veux examiner cette question. Sil est des cas où lon doit persécuter pour la Religion », *Réflexions*, 1754, p. 171.

147. « Les arcs des cercles, petits ou grands, puisque/compris entre les côtés a-b a-c », *Mémorial*, p. 94.

148. « Quand on nose croire, que lon obtient ce que l'on désire dans un cas pareil », *Réflexion*, 1753, p. 34.

149. Écrire une lettre ou un mot par-dessus la lettre ou le mot à corriger (en profitant parfois de leur similitude graphique).

150. « Je ne veux pas me faire lapider ; ou faire croire que jai mes raisons pour en parler ainsi », *Réflexions*, 1753, p. 8.

151. *Ibid.*, p. 47. Voir illustration p. VIII dans le cahier central.

152. Pour ces exemples : TOMALIN Claire, *Samuel Pepys ou Monsieur moy-même*, Seyssel, Champs Vallon, 2014 [trad. François Thouvenot] ; FAVIER René (éd.), *Pierre-Philippe Candy, orgueil et narcissisme, journal d'un notaire dauphinois au XVIII^e siècle*, Grenoble, PU de Grenoble, 2006.

153. *Mémorial*, p. VIII-X. VIGENÈRE Blaise de, *Traicté des chiffres, ou secrètes manières d'escrire*, Paris, A. L'Angelier, 1586.

fait, sa manière spontanée d'écrire exclut une telle pratique; Henriette respecte en quelque sorte un pacte qu'elle a conclu avec le lecteur¹⁵⁴ et qui lui interdit de voiler son propos ou de le masquer : « Si, le lendemain, je rectifie, au lieu d'ajouter de la valeur à mon journal, je le tue¹⁵⁵. »

Ainsi que la graphie permet d'accéder à la conscience d'Henriette, avec ses parcours et ses détours, au moment de la matérialisation de sa pensée, la façon dont elle donne corps à ses réflexions l'engage et l'oblige. Selon Madeleine de Puisieux, les mots ne sont pas transparents et l'écriture d'une femme traduit sa personnalité, c'est-à-dire son raffinement ou ses origines obscures. Les *Conseils à une amie* précisent notamment que « c'est la façon d'écrire qui distingue la femme ordinaire d'avec la femme d'esprit¹⁵⁶ ». Quand M^{me} de Marans se dispose à écrire, la plume à la main, elle mobilise donc toutes les ressources de son être pour faire œuvre de pensée. Elle tient à manier une langue moderne et recherchée. Le peu de fautes d'orthographe ou de grammaire, le recours aux figures de style, aux néologismes, ou à l'emploi d'un registre soutenu sont révélateurs de son excellent niveau de langue. Les figures de style dont elle use sont simples et toujours les mêmes : elles font partie de ses outils de persuasion au service de l'argumentation qu'elle tient. Retenons-en les plus saillantes, comme l'énumération qui met en relief la richesse de son vocabulaire et la recherche de précision dans son écriture¹⁵⁷ : parfois elle se double d'une gradation¹⁵⁸ ou d'une opposition¹⁵⁹, mais elle s'étend inconsidérément, lorsque M^{me} de Marans aborde des sujets qui lui tiennent à cœur comme l'étude des vices¹⁶⁰ et des vertus¹⁶¹, ou qu'elle trouve matière dans son quotidien à se plaindre de son sort¹⁶²... De même, l'hyperbole « mille », « cent mille », « mille et mille » revient littéralement (presque) cent fois dans les écrits de M^{me} de Marans. Son usage implique la profusion, le trop-plein

154. Voir l'« Épître à mes héritiers » du *Mémorial* et le premier chapitre des *Confidences*.

155. LEJEUNE Philippe, *Signes de vie*, op. cit., p. 85.

156. PUISIEUX Madeleine d'Arsant de, *Conseils à une amie*, [s. l.], 1749, p. 34.

157. Pour enrichir ses énumérations, M^{me} de Marans dispose aux Rouaudières d'un dictionnaire des synonymes. « Dictionnaire de Danet, Boudot, et sinonime quatre volumes in 4^o », inventaire des biens aux Rouaudières avant mariage, 18 août 1755. On peut citer par exemple MONTMÉRAN Antoine de, *Synonymes et épithètes françoises*, Paris, Le Bouc, 1645; ou abbé GIRARD G. abbé, *Traité des synonymes ou justesse de la langue françoise*, [s. l.], [s. n.], 1718.

158. « On se blâme, on s'applaudit, on se redresse, on se corrige », *Réflexions*, 1753, p. 14.

159. « Elle pleure; prie; presse; sollicite; et luy se deffend; gémit; recule », *ibid.*, 1754, p. 41.

160. *Mémorial*, p. 355.

161. *Confidences*, p. 376-377.

162. « J'ai songé combien j'avais essayé de tracasseries, de noirceur, de soupçons injustes, d'interprétations fausses et malignes, de fourberies de mauvais tours, et d'impertinences de toutes les espèces », lettre à Pascalitte, 25 février 1784.

d'émotions qui submergent l'auteure et qu'elle tente de canaliser¹⁶³. Le choix de ses comparaisons comme de ses métaphores (filées) donne une idée de ses représentations mentales : ainsi du champ lexical du combat, qui apparaît lorsqu'elle évoque les rapports entre les hommes et les femmes de son temps¹⁶⁴ !

Les mots enfin de M^{me} de Marans la distinguent des autres et, dans son propre milieu, on l'en raille au point qu'elle s'en défende dans les *Confidences* : « Comme si ma façon de parler n'estoit pas intelligible, et que j'eusse un langage tout différent des autres¹⁶⁵ ! » Disons-le, M^{me} de Marans n'est pas une Précieuse, car ses mots visent l'exercice de la pensée, plus que le raffinement de l'expression ; mais ils la démarquent par rapport aux femmes de son cercle, en dévoilant à la fois la richesse de son savoir et ses filiations littéraires, philosophiques ou scientifiques. Son vocabulaire s'édifie en se distinguant du lexique commun, en fonction de ses lectures du *Dictionnaire historique et critique* de Pierre Bayle et de l'*Encyclopédie*, somme des vocabulaires de spécialité de son temps : deux ouvrages qu'elle a la possibilité de consulter, le premier aux Rouaudières et le second chez des amis. Savante et libre, M^{me} de Marans se sent partout chez elle, dans les controverses théologiques, les descriptions scientifiques, les considérations politiques. Elle intègre à son discours des néologismes à la mode ; sous sa plume, on trouve des « causerie¹⁶⁶ », « persiflage¹⁶⁷ », robes « polonaises » ou « en lévite¹⁶⁸ », « insurgens¹⁶⁹ » d'Amérique... Mais, loin de faire sienne la sentence de Vaugelas, selon laquelle « il n'est permis à qui que ce soit de faire de nouveaux mots, non pas même au souverain¹⁷⁰ », Henriette se plaît à employer des mots qui portent sa griffe propre, comme « bien atteintelée¹⁷¹ », pour dire pimpante ou « applicantes¹⁷² » pour qualifier des occupations qui maintiennent durablement son attention. À ces mots nouveaux, elle joint par contraste l'usage d'expressions et de mots familiers (« Toujours le même refrain », « on me ferait les cornes par derrière¹⁷³ »), populaires (« Lanterne[r] lesprit », « lâcher quelques petits mots¹⁷⁴ »), injurieux

163. C'est la « myopie » de la lettre et du journal, qui exagère et dramatise les sentiments exprimés et les événements décortiqués. Voir ROUSSET Jean, « Une forme littéraire : le roman par lettre », in Jean ROUSSET, *Forme et signification*, Paris, Corti, 1962.

164. *Confidences*, p. 340-343.

165. *Ibid.*, p. 245.

166. Néologisme créé par Condorcet. Lettre à Angran, 6 février 1754.

167. Voir *Mémorial*, p. 120.

168. Lettres à Pascalitte des 18 mai, 19 juillet et 15 septembre 1778, 29 juillet 1779.

169. Anglicisme utilisé dès 1775. Lettre à Pascalitte du 19 juillet 1778.

170. VAUGELAS Claude Favre de, *Remarques sur la langue françoise*, Paris, Courbé, 1647, p. XI.

171. Lettre à Pascalitte du 28 février 1779. Terme qui ne se retrouve ni dans SENS Suzanne, VALLÈS Françoise, *Les Parlers du Maine*, Brissac, Éd. du Petit Pavé, 1999, ni dans MARTELLIÈRE Paul, *Glossaire du Vendômois*, Vendôme, Ripé, 1893.

172. *Confidences*, p. 223.

173. Respectivement *Mémorial*, p. 338, et *Réflexions*, 1754, p. 98.

174. Respectivement *Réflexions*, 1754, p. 130, et *Confidences*, p. 64.

(« Chiens de », « bégueule¹⁷⁵ ») et vulgaires (« Catin » et « cacade¹⁷⁶ ») : voilà de quoi donner une liberté de ton et une allure vraiment spontanée à son discours!

Par ailleurs, en cette période des Lumières, où l'orthographe n'est pas standardisée, sa qualité n'est pas un critère efficace pour juger de la maîtrise de la langue ni de la culture d'un homme ou d'une femme. Souvenons-nous de la réponse faite à Maurice de Saxe (1696-1750), maréchal de Louis XV, pressenti pour entrer à l'Académie française, qui souhaitait en décliner l'offre : « J'ai répondu que je ne savais point seulement l'orthographe et que cela m'allait comme une bague à un chat. On m'a répondu que le maréchal de Villars ne savait pas lire et écrire ce qu'il écrivait, et qu'il en était bien¹⁷⁷. » La référence à Claude-Louis-Hector, duc de Villars, maréchal de France (1653-1734), élu membre de l'Académie en 1714, ne manque pas de saveur! Par comparaison, l'orthographe maîtrisée de M^{me} de Marans¹⁷⁸, tout comme celle quasi parfaite d'Henriette de Monbielle d'Hus, marquise de Ferrières (1748-1837)¹⁷⁹, ne laissent d'étonner¹⁸⁰.

La figure d'Henriette de Marans se précise peu à peu dans ce qu'il y a de plus intime dans ses écrits : l'emploi d'encres de couleur qu'elle confectionne, d'un papier de colporteur qu'elle dénigre et une graphie où s'inscrit son évolution intime, celle d'une femme érudite et émotive, soucieuse d'installer son discours au cœur du familial.



« Je veux écrire¹⁸¹! » Cette formule ardente de M^{me} de Marans traduit donc une volonté obstinée de faire œuvre, à un moment du siècle où s'impose la figure de l'homme de lettres et du philosophe dans la cité. Si de nouveaux territoires s'ouvrent à la réflexion, ce mouvement de progrès n'implique pas qu'une liberté soit accordée aux femmes, dont les actes, les écrits relèvent d'une sociabilité

175. *Réflexions*, 1754, p. 130, *Confidences*, p. 242.

176. *Confidences*, p. 493 et lettre à Pascalitte du 24 décembre 1779 pour l'un ; lettre du 5 septembre 1784, à la même, pour l'autre.

177. *Correspondance littéraire, philosophique et critique de Grimm et de Diderot, depuis 1753 jusqu'en 1790*, t. 9 1776-1779, Paris, Furne et Ladrangé, 1830, mars 1777, p. 337. Sur le personnage, voir BOIS Jean-Pierre, *Maurice de Saxe*, Paris, Fayard, 1992.

178. Exception faite des doublements de consonnes, des lettres muettes, comme dans « garand », « indiférend » et « étendart » ; de certains phonèmes ([ks] dans « réflexion » et « réflexcion » : quatre occurrences du premier, une du second et [ô], dans « vangeance ») et des fusions de mots, comme « tanpis » et « tanmieux », « quard'heure », ou « néammoins ». Notons encore que les fautes de conjugaison sont rares : on relève un seul « il ne survéquit » (*Confidences*, p. 232).

179. Voir MATHURIN Hélène (éd.), *Mémoires de la marquise de Ferrières, née en 1748*, Bonnes, Les Gorgones, 1998.

180. Si l'on compare la qualité de leur plume à celle des femmes tenant un livre de raison et étudiées par MOUYSET Sylvie, art. cité.

181. *Confidences*, p. 123. On retrouve ce désir d'écrire p. 157, dans le *Mémorial*, p. 325, et *Réflexions*, p. 65.

mondaine et de bienséances contraignantes. Henriette subit les obligations propres aux jeunes filles, puis aux femmes mariées de la noblesse : elle ne dispose d'aucune autonomie pour se consacrer à ses activités littéraires.

Sa production est marquée par la contrainte et le secret : elle choisit délibérément l'écriture intime, un genre qui n'a pas encore trouvé ses lettres de noblesse, mais la laisse s'exprimer en toute liberté. Sa seule transgression est d'oser écrire : elle s'engage dans cette aventure sans avoir de viatique, sans savoir où elle mènera. Comment n'éprouverait-elle pas d'inquiétude à voir le contrôle de ses pages lui échapper ? Aussi réduit-elle ses ambitions et son projet d'écriture à l'espace privé et domestique. Or, ne l'oublions pas, à l'époque moderne, la règle est à la destruction des écrits personnels, considérés comme mineurs ou, au contraire, trop compromettants, au moment de la mort des scripteurs. L'usage même fait que les femmes détruisent leurs journaux plus fréquemment que les hommes. Recherche de l'oubli ou « silence de l'histoire¹⁸² », comme le formule si justement Michelle Perrot ? Si la conservation des papiers privés est parfois un accident¹⁸³ et la menace de les détruire une posture¹⁸⁴, l'attitude de M^{me} de Marans paraît ambiguë à ce propos. Séduite d'emblée par les possibilités qui s'offrent à elle de s'exprimer, elle y voit tout d'abord l'occasion de se délecter de sa propre image : « C'est un plaisir pour moy de revoir quelquefois mes idées sur différents sujets¹⁸⁵. » En second lieu, elle exploite à son avantage la possibilité de transmettre ses écrits pour se faire reconnaître en tant que femme de pensée et de goût par son milieu : à cet effet, elle contrôle ses propos comme le prouvent la censure de quelques passages et la destruction par le feu de certaines pages. Par exemple, parmi les poésies qu'elle glane ou compose, elle dit n'en avoir retenu qu'un petit nombre et « brûlé le reste, ne jugeant pas à propos de le conserver¹⁸⁶ ». Dans les années 1760, elle dit même être tentée de détruire ses écrits, mais ajoute aussitôt quelque prétexte bien vertueux pour ne pas le faire : « Si je diffère, [c'est] uniquement pour me retrouver, et travailler à me bien connaître¹⁸⁷... »

Son désir de transmettre ses journaux est si puissant qu'il s'exprime clairement dans ses dernières volontés. Étant donné les profonds liens d'amitié qu'elle entretient avec Angran, elle souhaite que ses manuscrits lui soient confiés plutôt

182. PERROT Michelle, *Les Femmes ou les silences de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1998.

183. AMELANG James S., « A Room of One's Own : Keeping Writings Private », in Jean-Pierre BARDET, Élisabeth ARNOUL et François-Joseph RUGGIU (éd.), *Les Écrits du for privé en Europe, du Moyen Âge à l'époque contemporaine : enquêtes, analyses, publications*, Pessac, PUB, 2010, p. 175-184.

184. Voir *Confidences*, p. 1. M^{me} de Marans procède comme Casanova, qui annonce dans sa préface : « Si avant ma mort je deviens sage, et si je suis à temps, je brûlerai tout. » LAHOUATI Gérard, LUNA Marie-Françoise (éd.), *Giacomo Casanova, Histoire de ma vie jusqu'à l'an 1797*, Paris, Gallimard, 2013, p. 12.

185. Pour cette citation et la suivante : *Confidences*, p. 510-511.

186. *Mémorial*, p. IV.

187. *Confidences*, p. 511.

qu'à ses héritiers, susceptibles de faire disparaître ses écrits iconoclastes. Quand M. des Rouaudières, frère de M^{me} de Marans, fait référence à la succession de sa sœur, morte en novembre 1784, dans des lettres du 28 février et du 6 juin 1785 adressées au marquis de Vanssay, son gendre, il mentionne en particulier une boîte remise à Louis Angran à la mort d'Henriette et sur ordre exprès de cette dernière, et qui devra être récupérée, contenant, entre autres papiers, « peut-être quelque écrit qui doit rester secret ». Il lui recommande « la discrétion qui conviendra en cas qu'il s'y trouve des choses où elle sera nécessaire¹⁸⁸ ».

Disons pour conclure qu'Angran a restitué la boîte et son contenu à la famille avant même que cela lui soit demandé et qu'en l'occurrence, ce sont les héritiers de M^{me} de Marans, à savoir sa nièce Pascalitte qu'elle a élevée comme sa fille, et son mari, à qui l'on doit leur conservation¹⁸⁹. Déposés au château de La Barre et restés dans la famille de Vanssay, les journaux de M^{me} de Marans ont été oubliés pendant des décennies. L'actuelle comtesse, Marnie de Vanssay, rapporte que les archives familiales, dont certaines datent du Moyen Âge, ont été conservées sans ordre dans une pièce humide au rez-de-chaussée du château, jusqu'à la seconde moitié du XX^e siècle. Les manuscrits de M^{me} de Marans ont réapparu grâce au microfilmage d'une grande partie de ces documents en 1955 et 1956. Les propriétaires actuels de La Barre ont décidé de mettre en valeur les journaux de leur ancêtre dont la conservation fait à présent l'objet de tous leurs soins. Exposés non pas dans la bibliothèque d'ouvrages anciens, mais sur un chiffonnier du petit salon rose de La Barre, avec d'autres volumes précieux, les journaux manuscrits d'Henriette ont trouvé leur place dans la mémoire familiale. D'objet marginal, le journal de cette intellectuelle du XVIII^e siècle est devenu, à son tour, une pièce de collection unique : belle reconnaissance pour Henriette de Marans !

188. Les querelles avec les autres héritiers de M^{me} de Marans peuvent aussi expliquer cette discrétion autour de cet écrit mystérieux.

189. Ainsi quand le frère de M^{me} de Marans reçoit la nouvelle de sa mort, il devait tout ignorer de ses activités d'écriture puisque selon lui ses conseils, mérite et vertu, « tout cela est perdu pour vous pour ma fille & pour moy » (lettre du 28 février 1785 à son gendre le marquis de Vanssay).